

## CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 21 FEVRIER 2012

### PROCES VERBAL

L'an deux mil douze, le mardi 21 février, à 18 h 00, les membres du Conseil Municipal de COUDEKERQUE-BRANCHE se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur David BAILLEUL, Maire, à la suite de la convocation qui leur a été faite le 15 février deux mil douze, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 00, le quorum étant atteint.

**Sont présents** : Monsieur David BAILLEUL, Maire, Monsieur Benoît VANDEWALLE, Monsieur Yves MAC CLEAVE, Madame Josiane ALGOET, Madame Barbara BAILLEUL-ROCHART, Monsieur Jean-Paul PARENT, Monsieur Laurent VANRECHEM, Monsieur Mickaël HENNEBELLE, Adjoints au Maire, Monsieur Jean-Pierre DUYCK, Monsieur Marc PRAZ, Monsieur Philippe LIBER, Madame Hélène ROSE, Monsieur Bernard MAYEUR, Mademoiselle Valérie PLANTIN, Monsieur Stéphane DEPAUW (arrivé à 18h15), Mademoiselle Virginie NORMAND, Monsieur Didier BYKOFF, Mademoiselle Mélanie LEMAIRE, Madame Josette LEGRAND, Monsieur Eric TOURNEUR, Madame Guylaine RIGALT, Madame Martine SENSE, Monsieur Gaëtan LACASSAIGNE, Monsieur Alexandre DISTANTI, Conseillers Municipaux.

Soit vingt-quatre membres présents sur trente-cinq en exercice,

**Sont absents excusés** : Monsieur Philippe DEVEYCX (pouvoir à Madame Barbara BAILLEUL-ROCHART), Mademoiselle Marion MAC CLEAVE (pouvoir à Monsieur Yves MAC CLEAVE), Adjoints au Maire, Madame Delphine LARDEUR (pouvoir à Monsieur Bernard MAYEUR), Adjointe de quartier, Madame Christine BRETON (pouvoir à Monsieur Jean-Paul PARENT), Madame Maryline ELOY (pouvoir à Monsieur Mickaël HENNEBELLE), Madame Catherine JOURDAIN (pouvoir à Monsieur Benoît VANDEWALLE), Mademoiselle Jennifer METSU (pouvoir à Madame Josiane ALGOET), Monsieur André DELATTRE (absent sans pouvoir), Monsieur Joël CARBON (pouvoir à Madame Martine SENSE), Madame Catherine DURIEUX (absente sans pouvoir), Mademoiselle Emeline MESPLOMB (absente sans pouvoir), Conseillers Municipaux.

Mademoiselle Virginie NORMAND est désignée comme secrétaire de séance et Monsieur Patrice MANCHUELLE, Directeur Général des Services, comme secrétaire auxiliaire pour la durée de la séance.

**2012/01/01 : ADMINISTRATION GENERALE** : Approbation du procès verbal et de l'intervention des élus du Conseil Municipal du 13 décembre 2011

**2012/01/02 : ADMINISTRATION GENERALE** : Désignation d'un nouveau membre pour le Conseil du Développement Durable à la Communauté Urbaine de Dunkerque

### RAPPORT DE PRESENTATION

Le poste de délégué au Conseil du Développement Durable de la Communauté Urbaine de Dunkerque est à ce jour vacant.

Monsieur Philippe FOURMESTRAUX qui avait été désigné au Conseil Municipal du 26 septembre 2009, ne peut plus assurer cette fonction.

Il est rappelé que les personnes désignées ne peuvent être titulaires d'un mandat municipal sur l'agglomération, ni être salariées de la Communauté Urbaine de Dunkerque ou d'une des dix-huit communes qui la composent.

Cette désignation relève du pouvoir discrétionnaire du Maire.

Il est donc proposé au Conseil Municipal la candidature de Monsieur Jean-Luc BELVERGE, domicilié 179 rue Jules Guesde à Coudekerque-Branche.

### **DELIBERATION**

Le Conseil Municipal  
Vu le rapport de présentation joint en annexe,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

**POUR : 27 VOIX**

**ABSTENTIONS : 4 (Monsieur Eric TOURNEUR, Madame Martine SENSE, Madame Ghylaine RIGALT, Monsieur Joël CARBON (pouvoir à Madame Martine SENSE))**

Article unique : DESIGNE Monsieur Jean-Luc BELVERGE pour représenter la Ville de Coudekerque-Branche au sein du Conseil du Développement Durable de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

2012/01/03 : ADMINISTRATION GENERALE : Programmation 2012 du contrat urbain de cohésion sociale

### **RAPPORT DE PRESENTATION**

#### **I – HISTORIQUE ET ASPECTS JURIDIQUES**

Il est rappelé que le 24 février 2007, le Conseil Municipal a décidé, la mise en place d'un nouveau cadre contractuel de la politique de la ville, conformément aux orientations définies par le Comité Interministériel des Villes et du Développement Urbain du 9 mars 2006.

La Communauté Urbaine de Dunkerque a engagé une procédure d'élaboration d'un Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'agglomération de Dunkerque, pour la période 2007-2012, qui concerne les territoires reconnus prioritaires des communes de Dunkerque, Saint Pol sur Mer, Grande-Synthe, Tétéghem et Coudekerque-Branche.

Pour la commune de Coudekerque-Branche, l'Etat a retenu comme prioritaire, une partie du quartier du Petit Steendam, dont le secteur est délimité, au sud par la rue Célestin Malo, à l'ouest par la route de Steendam, au nord par les rues du Général Hoche, des Mûriers, des Aulnes et des Peupliers, et à l'est par les rues des Platanes, des Hortensias, des Œillets et des Capucines.

## **II – OPPORTUNITE**

La réalité sociale vécue par de nombreux habitants du quartier du Petit Steendam a conduit la ville de Coudekerque-Branche à élaborer une politique de développement social en vue de remédier aux difficultés vécues par les habitants de ce quartier.

Cette politique tend à favoriser le maintien du « lien social » et le développement d'actions de soutien auprès de la population. Cette volonté se traduit, dans le cadre d'une programmation annuelle, par le développement d'activités sociales à destination des habitants notamment sur les thématiques Educative et Culturelle.

L'action «Educative » menée en soutien à la fonction parentale fait écho aux difficultés exprimées par les parents dans leurs relations avec leurs enfants et relayées par les observations réalisées par les professionnels sur le terrain.

L'action « Culturelle » dans le cadre d'un politique de diffusion favorise les pratiques les plus diverses et est utilisée comme support « d'apprentissage » à la citoyenneté via des actions de sensibilisation et des ateliers de pratiques culturelles diversifiées.

La stratégie développée par la ville de Coudekerque-Branche se veut une réponse de proximité avec une attention particulière aux besoins des habitants du quartier pour ne pas conduire à une relégation de cette population dans un secteur géographique donné mais bien à participer à son inclusion dans le territoire communal et dans l'ensemble des actions et dispositifs existants offerts à toute la population coudekerquoise.

## **III – IMPACT FINANCIER**

Dans le cadre de cette contractualisation, les services municipaux élaborent chaque année une programmation annuelle en lien avec les acteurs locaux et après analyse des besoins sociaux. Cette programmation fait l'objet d'un dépôt de dossiers de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Pour l'année 2012, cinq actions ont été retenues par les services instructeurs de l'Etat et peuvent prétendre à un financement :

- « Etre parent : pas si facile » pour un montant de 5 000 €,
- « Notre quartier, notre patrimoine » pour un montant de 12 000 €,
- « Informer les habitants » pour un montant de 4 000 €,

- « A la croisée des Cultures » pour un montant de 5 000 €,
- L'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale pour un montant de 11 300 €,

Le montant total de la programmation pour l'année 2012 s'établit à 232 594 € dont 37 300 € financés par le dispositif C.U.C.S.

Ceci étant exposé, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter tous les partenaires potentiels pour le financement de cette programmation,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ces dossiers de financements.

### **DELIBERATION**

Le Conseil Municipal,  
Vu le rapport de présentation joint en annexe,

DECIDE

#### **A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES**

Article 1 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter tous les partenaires potentiels pour le financement de la programmation 2012 du contrat urbain de cohésion sociale.

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ces dossiers de financements.

2012/01/04 : ADMINISTRATION GENERALE : Rapport annuel de développement durable 2011 (ce point n'appelle pas de vote)

### **RAPPORT DE PRESENTATION**

#### **SOMMAIRE**

##### **1. Introduction**

- Le développement durable, une valeur de l'agglomération Dunkerquoise
- Coudekerque-Branche : un territoire historiquement contraste
- Coudekerque-Branche à l'heure du développement durable
- La finalité du rapport annuel de développement durable

##### **2. La stratégie et les actions de la ville de Coudekerque-Branche en matière de développement durable**

- *Lutter contre le changement climatique*

- Contexte Territorial
- L'implication des services dans la réalisation du plan climat territorial
- Concevoir la ville différemment
- Développer et encourager les modes doux de déplacements
- Une politique énergétique exemplaire

## **2.2 Favoriser la cohésion sociale et les générations**

- 2.2.1. Le contexte Coudekerquois
- 2.2.2. Une politique du « bien vivre ensemble »
  - 2.2.2.1 Répondre aux besoins essentiels
  - 2.2.2.2 Bien vivre ensemble
  - 2.2.2.3 Solidarité intercommunale

## **2.3 Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources**

- 2.3.1 Le contexte territorial
- 2.3.2 La stratégie locale biodiversité
  - 2.3.2.1 La ferme Vernaelde : espace biodiversité
  - 2.3.2.2 Le parc d'agglomération du Fort Louis
- 2.3.3 La coopération avec les industriels
- 2.3.4 La lutte contre la pollution des milieux

## **2.4 Favoriser l'épanouissement de tous les êtres humains**

- 2.4.1 Le contexte
- 2.4.2 Les stratégies et actions de la commune
  - 2.4.2.1 Favoriser un environnement éducatif et de formation favorable
  - 2.4.2.2 Le sport et la culture pour tous
  - 2.4.2.3 Favoriser une citoyenneté active et responsable
  - 2.4.2.4 Placer le bien être au cœur de la conception de la ville

## **2.5 Encourager des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables**

- 2.5.1 Le contexte territorial
- 2.5.2 Les actions de la commune

## **3. La collectivité exemplaire : actions conduites internes à la collectivité**

- 3.1. Gestion des ressources humaines
- 3.2. Epanouissement des agents dans leurs fonctions
- 3.3. Intégration des engagements de développement durable à travers la commande publique
- 3.4. La gestion durable du patrimoine de la collectivité

## **4. Conclusion**

## **1. INTRODUCTION**

### **1.1. LE DEVELOPPEMENT DURABLE, UNE VALEUR DE L'AGGLOMERATION DUNKERQUOISE**

Sur le bassin dunkerquois, le développement durable est un concept depuis longtemps inscrit dans la politique communautaire. La Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD) a en effet choisi dès sa création en 1969 le développement durable comme fil conducteur et cadre de référence de son projet d'agglomération. Regroupant 18 communes du littoral dont Coudekerque-Branche la CUD joue un rôle fort dans la promotion du développement durable au sein du bassin de vie dunkerquois.

Un symbole fort reste la mise en place du tri sélectif sur le territoire communautaire en 1989. Ce fût une première en France.

Depuis, le développement durable a fait son chemin au sein de ce vaste territoire.

### **1.2. COUDEKERQUE-BRANCHE : UN TERRITOIRE HISTORIQUEMENT CONTRASTE**

La sensibilisation et la promotion du développement durable ont été un axe fort de la politique communautaire, la ville de Coudekerque-Branche s'inscrit aujourd'hui aussi dans une politique durable.

Si la commune s'inscrit aujourd'hui dans une démarche durable, c'est avant tout pour permettre la pérennité d'une ville exposée aux enjeux actuels de changements climatiques et de modification de la société de consommation. En effet, si l'on regarde dans le passé et la géographie de la Ville de Coudekerque-Branche, on constate que le territoire témoigne de nombreux contrastes issus aussi bien de son histoire que de sa situation géographique.

Inscrite dans la ruralité jusqu'au début du XIX<sup>ème</sup> siècle, la commune profita de sa proximité avec le port de Dunkerque pour y développer l'industrie. La première grosse industrie à s'implanter fut la filature Dickson en 1830, suivie ensuite par l'industrie agro-alimentaire et pétrolière. Cet essor permit de multiplier la population de la commune par 10 en 50 ans. Les répercussions de ce développement rapide fut la construction au coup par coup de quartiers d'ouvriers dont les habitations, encore présentes, marquent le déséquilibre entre l'est de la commune anciennement industrialisé et l'ouest composé de maisons individuelles récentes.

Après guerre, la population s'est fortement accrue et la ville a atteint sa limite orientale avec la construction des quartiers des Grand et Petit Steendam. Contrairement à sa croissance démographique, la croissance économique stagne et ne profite pas de la croissance d'après guerre.

Ainsi, Les transformations urbaines passées font de Coudekerque-Branche une ville morcelée en cinq grands quartiers séparés par des éléments physiques et urbains (canaux, rocade, voies ferrées...). Ce morcèlement fait de la ville une mosaïque de populations, d'infrastructures et de paysages différents.

La ville dispose d'un atout majeur car elle est située au cœur d'un croissant vert allant de Dunkerque à Bergues et ceinturant progressivement l'agglomération. Porte d'entrée de

cette zone naturelle préservée, le Parc d'Agglomération du Fort Louis et la Ferme Vernaelde en sont les symboles.

Aujourd'hui, la ville de Coudekerque-Branche compte 25000 habitants, ce qui en fait la deuxième ville de l'agglomération de Dunkerque au niveau démographique après Dunkerque. Longtemps considérée comme une ville dortoir de la banlieue dunkerquoise, la ville a cependant su redynamiser son économie et créer de l'emploi. Les résultats récents d'un audit financier de l'autorité territoriale montrent cependant un endettement limitant sa capacité actuelle d'investissement.

### **1.3. COUDEKERQUE-BRANCHE A L'HEURE DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

La prise de conscience par l'autorité territoriale de l'impact global (dérèglement climatique, bouleversements économiques et financiers mondiaux) et de leurs impacts néfastes possibles, a amené la politique communale vers des orientations durables fortes.

La Municipalité élue en 2008 s'attache à redynamiser l'économie en assurant un cadre de vie accueillant et une vie sociale intense, trois vecteurs ou « piliers » reconnus du développement durable.

La notion de développement est en effet large et reprend de nombreux concepts liés en effet à l'économie, au social et à l'environnement. Certains de ces axes peuvent-être déclinés notamment sur le plan environnemental qui sera sans nul doute, le défi le plus important du XXIème siècle.

Si la ville de Coudekerque-Branche adhère pleinement aux valeurs et aux principes énoncés aux niveaux international, européen et national et qui constituent le socle et indique un cap (ICLEI, Charte d'Aalborg, Pacte des Maires...), l'action des collectivités locales peut se déployer plus concrètement et efficacement d'autant qu'une large majorité des citoyens sont sensibilisés directement ou indirectement depuis plus de 30 ans par l'action de la CUD et sont souvent prêts à agir en conséquence.

Le projet municipal constitue la contribution que la Municipalité en place propose d'apporter au territoire et aux populations au regard des enjeux de durabilité actuels.

Il s'agit du projet politique, valable pour la durée du mandat politique et constitue le cadre de référence pour les services communaux, chargés de décliner chacune de ses ambitions en actions.

### **1.4 LA FINALITE DU RAPPORT ANNUEL DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

La loi Grenelle 2 invite les collectivités de plus de 50 000 habitants à rédiger chaque année et à compter de 2011 un rapport annuel de développement durable. Il s'agit de présenter en quoi l'ensemble de l'action de la collectivité répond aux finalités du développement durable.

L'autorité territoriale de Coudekerque-Branche, par souci de transparence et d'échanges, a choisi de mettre en valeur ses actions en faveur du développement durable. Ce, dans un souci évident de transparence, de transversabilité entre les services municipaux et de respect d'une cohérence dans la gouvernance.

Il est vrai que les actions de chacun des services municipaux répondent à une volonté souvent individuelle de réussite de projets. Il est important d'expliquer en quoi chacune

de ces actions, même modestes, concourent à l'aboutissement d'une politique globale cohérente dont le développement durable en constitue le fil conducteur.

Le rapport annuel de développement durable 2011 sera annexé au prochain débat d'orientations budgétaires et, est voué à être diffusé à l'ensemble des services municipaux.

## **2. LA STRATEGIE ET LES ACTIONS DE LA VILLE DE COUDEKERQUE-BRANCHE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

### **2.1. LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE**

#### **2.1.1 CONTEXTE TERRITORIAL**

- les GES (Gaz à effet de serre)

Le bassin de vie de Dunkerque et son activité industrialo-portuaire rejettent 21 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> chaque année, soit plus de la moitié des rejets régionaux en CO<sub>2</sub>

- La position littorale poldérisée soumet le dunkerquois aux risques inondations et submersion marine, conséquence du réchauffement climatique global.

Face à cette situation, le défi climatique constitue un enjeu pour le territoire dunkerquois et, à l'échelle de la Ville de Coudekerque-Branche, des actions visent à réduire notre « empreinte écologique ».

#### **2.1.2 L'IMPLICATION DES SERVICES DANS LA REALISATION DU PLAN CLIMAT TERRITORIAL**

Pilote du Plan Climat depuis décembre 2009, la CUD joue un rôle de « facilitateur » en donnant de la cohérence d'ensemble aux actions passées et futures des communes membres en matière de lutte contre le changement climatique au sein des territoires.

Le Plan Climat, c'est fédérer les différents acteurs du territoire autour d'une démarche commune visant à réduire les émissions de GES et à adapter le territoire au changement climatique.

A travers sa participation à la rédaction et à la réflexion du Plan Climat, les élus et techniciens des villes échangent, s'associent, s'informent autour d'un partage d'expériences. Ces groupes d'échanges visent donc à adopter une même démarche communautaire et vise à réduire aussi les dépenses par des groupements de commandes par exemple.

A Coudekerque-Branche, on recense deux axes de travail qui se résument finalement aux recherches d'économies d'énergie et à la chasse au gaspillage au sein même des services municipaux et, à impulser, à travers l'exemple, une dynamique globale sur l'ensemble du territoire coudekerquois :

**En interne**, plusieurs domaines d'activités visés sont :

- l'information, la sensibilisation et l'éducation à l'environnement
- la chasse au gaspillage dans les consommations énergétiques
- l'intégration systématique d'étude énergétique dans chaque réhabilitation ou construction neuve
- l'achat éco-responsable dans la commande publique



- le développement progressif d'une gestion différenciée des espaces verts
- l'implication des agents par une dynamique interne
- la communication autour des actions, force d'exemplarité.

**En externe**, les champs visés sont :

- agir avec les habitants (informer et accompagner les habitants dans la réduction de leur empreinte écologique). En 2009, un conseiller énergie a assuré des permanences en Mairie afin de conseiller les coudekerquois désireux de s'engager dans des travaux d'amélioration de la performance énergétique de leur logement
- favoriser l'émergence d'actions individuelles et collectives
- étudier, concevoir et réfléchir avec l'ensemble des acteurs du territoire (rénovation urbaine avec les bailleurs sociaux, mise en place d'un site démonstrateur de compostage à la ferme Vernaelde...).

### **2.1.3. CONCEVOIR LA VILLE DIFFEREMMENT**

Au vu du territoire morcelé exposé en introduction et, compte tenu des enjeux environnementaux évoqués, la réflexion autour d'une conception urbaine différente s'impose. Réduire les GES, c'est aussi mieux gérer la quantité, la distance et la nature des déplacements, émetteurs de GES.

#### **CONCEPTION URBAINE**

La lutte contre l'étalement urbain vise à réduire considérablement les transports individuels motorisés.

Les exemples à Coudekerque-Branche : la Rénovation urbaine sans étalement périphérique de la ville :

- 100 logements neufs livrés en 2011 rue Ghesquière
- Réhabilitation et construction de 88 logements le long de la route de Bourbourg
- Deux programmes de 10 et de 9 logements collectifs sont prévus Boulevard Vauban
- 700 maisons rénovées et agrandies par le bailleur Logifim grâce à la ville qui garantit les emprunts du bailleur
- Programmation de l'aménagement de la Friche Dubois-Matériaux avec 110 logements
- Création d'un lotissement dans le Vieux-Coudekerque en 2012 en lieu et place des anciennes industries
- La construction de logements neufs devant la piscine Maurice Mollet, au cœur du centre ville
- La rénovation de la Place de la République après celles des Nations, des Impressionnistes et Mendès France (en cours)
- Les actions de la Ville afin de pérenniser l'hypermarché en plein cœur du Centre Ville
- La redynamisation des 3 marchés de proximité au sein des quartiers.

Ces réalisations ou projets urbains incarnent la volonté de limiter l'étalement urbain.

## **ENERGIE ET POLITIQUE DE LOGEMENT**

A la vue de ces actions s'additionne la volonté municipale de favoriser la performance énergétique des logements qu'ils soient privés ou publics.

– Sur les nouveaux logements de la Rue Ghesquière, 26 ont été construits en y intégrant les problématiques du respect de l'environnement et de développement durable.

– Toutes les nouvelles opérations immobilières sont programmées BBC (Bâtiment à basse consommation).

Aux côtés de la CUD, la ville incite les bailleurs à développer davantage de programmes bâtiment à basse consommation (BBC) et/ou Haute Qualité Environnementale (HQE). C'est également en partenariat avec la CUD qu'en 2010 la ville s'est engagée à résorber tous les branchements plomb.

La Ville octroie aussi une participation de 500€ pour les coudekerquois qui veulent installer des panneaux solaires à leur domicile.

### **2.1.4 DEVELOPPER ET ENCOURAGER LES MODES DOUX DE DEPLACEMENT**

#### **LES ITINERAIRES CYCLABLES**

Faciliter l'usage du vélo, rendre les pistes cyclables plus nombreuses et plus sûres, c'est limiter de fait l'émission de CO2. A travers la rénovation urbaine et sa réflexion sur un plan de déplacement urbain, la Ville concourt à offrir un « itinéraire cyclable » cohérent et utile.

Exemples :

– Une réflexion est menée sur le basculement de la piste cyclable bidirectionnelle de la Route de Bergues sur la Rue des Forts (de l'autre côté du Canal) qui serait réaménagée en conséquence avec le passage de la vélo-route

– Dans un souci d'exemplarité et d'utilité, 8 vélos à assistance électrique sillonnent la ville avec, « au guidon », la police municipale, les appariteurs, les agents du Jardin Public...

– Des parcs à vélos jalonnent aujourd'hui le Parc du Fort Louis et la Ferme Vernaelde

– Aussi se développent à Coudekerque-Branche les zones semi-piétonnes limitant la vitesse et préservant souvent la tranquillité des zones résidentielles adjacentes. L'aménagement de la Place de l'Hôtel de Ville sera accompagné de la réalisation d'une voie semi-piétonne.

#### **LES TRANSPORTS EN COMMUN**

Déléataire, la CUD développe son réseau de transports en commun et améliore ses équipements notamment en réduisant ses consommations (essai du carburant alternatif).

A Coudekerque-Branche, même si le déléataire reste la CUD, les efforts de réflexion concourent à œuvrer vers la promotion d'autres modes de transport.

– La réalisation d'un embarcadère sur le Canal de Bergues à l'entrée principale du Parc

du Fort Louis a permis d'accueillir le public pour une croisière de « Bergues à la Mer ». Les croisières estivales du bateau-mouche le RIJSEL a suscité l'engouement et a permis à beaucoup de se « réapproprier » un des 5 canaux qui sillonnent la ville de Coudekerque-Branche.

### **REGULER LA CIRCULATION ET SENSIBILISER LA POPULATION**

Limiter la vitesse, avoir une conduite responsable, être formé à l'éco-conduite, c'est réduire l'émission de GES.

L'une des missions de la nouvelle Police Municipale de Coudekerque-Branche est d'apporter son expérience en matière de prévention routière :

- La sensibilisation dans les écoles avec un nouveau programme de prévention routière pour les neuf écoles primaires
  
- La mise en place de la sécurité aux abords des écoles : ce sont 23 agents de la ville qui ont été formés pour assurer la sécurité aux abords des écoles
  
- La mise en place de panneaux ludo-pédagogiques aux abords des établissements scolaires, initiative du Conseil Municipal des Jeunes de la Ville : la ville a reçu en 2011 l'écharpe d'or pour les actions en faveur de la sécurité routière
  
- Le suivi pour le personnel communal « sur les routes » d'un stage d'éco-conduite avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)
  
- La mise en place de radars pédagogiques fixes ou mobiles sur les axes fréquentés de la Ville
  
- Et même la création d'un potager biologique à la Ferme Vernaelde prône les légumes de saisons et les circuits « courts de distribution » limitant l'impact des transports dans notre consommation quotidienne.

### **2.1.5. UNE POLITIQUE ENERGETIQUE EXEMPLAIRE**

La politique énergétique de la ville de Coudekerque-Branche se base sur les principes du développement durable et plus particulièrement de la lutte contre le changement climatique. La ville s'attache à lutter contre le gaspillage et à réduire les consommations en bouleversant les habitudes et en sensibilisant la population dans ce sens.

#### **PRODUIRE DE L'ENERGIE PROPRE**

A travers plusieurs actions et soutiens, la Ville de Coudekerque-Branche a réussi à catalyser un certain nombre d'actions dans la production d'énergie propre.

- Une prime de 500 € est octroyée aux coudekerquois posant des panneaux photovoltaïques sur leur toiture.
- Les nombreux arbres abattus au Parc du Fort Louis font l'objet d'une transformation en plaquettes à destination des chaudières à bois collectives.

- L'Eco-zone de Coudekerque-Branche, soutenue financièrement par la Ville, accueille une première éolienne de démonstration et produit 1,5 kwh d'électricité.
- Installation du chauffage urbain dans les résidences Partenord de la rue des Roses et des Hortensias. Ce procédé permet d'économiser 10 à 15% sur les factures par rapport à un chauffage traditionnel au gaz, et les rejets de CO2 connaîtront une baisse de 95 tonnes.
- La ville de Coudekerque-Branche est aussi partenaire de l'Eco-Zone et notamment de la création d'une chaufferie biomasse d'envergure et d'un réseau de chaleur qui permettra d'alimenter les bâtiments publics et privés alentour.

## **LE DEVOIR D'EXEMPLARITE, LA CHASSE AU GASPILLAGE DANS LES SERVICES ET BATIMENTS**

Par l'embauche d'un énergéticien, la Ville de Coudekerque-Branche programme une série d'actions afin de réduire les consommations, modifier les habitudes et sensibiliser le personnel communal, véritable relais d'informations auprès des concitoyens.

Les actions, souvent financièrement modestes, portent leur fruit.

Quelques actions : quand écologie rime avec économies

- Mise en place de l'automatisation de l'éclairage dans les bâtiments communaux,
- Utilisation de leds dans l'éclairage public,
- Adaptation de la consommation aux stricts besoins notamment en ce qui concerne le chauffage,
- pose d'horloges sur les ballons électriques,
- Acquisition d'appareils classés AAA,
- Isolation des bâtiments
- etc...

Le **PLAN LUMIERE** concerne 17 rues en 2011 pour un budget de 400 000 €. Equipé de leds économiques et orienté vers le bas limitant la pollution lumineuse, l'éclairage public, dont la programmation est réglée en usine et, est muni d'horloge astronomique, permettra de limiter considérablement la consommation énergétique de la Ville (40% environ).

En 6 ans, 80% de l'éclairage public de plus de 30 ans sera changé.

## **2.2 FAVORISER LA COHESION SOCIALE ET LES GENERATIONS**

La cohésion sociale d'un territoire est l'un des piliers de son développement durable. Le territoire ne peut progresser que si ses habitants peuvent vivre individuellement de manière décente et collectivement de manière apaisée.

### **2.2.1. LE CONTEXTE COUDEKERQUOIS**

Comme évoqués en introduction, les disparités sociales sur le territoire sont spatialisées avec une concentration des richesses à l'est du territoire. Cette spatialisation induit aussi des inégalités écologiques opposant d'anciennes friches industrielles en réhabilitation à des zones pavillonnaires dotées d'espaces verts.

Aussi, les barrières physiques entre les quartiers (voies d'eau, voies ferrées, autoroute européenne...) limitent les échanges entre ces derniers.

## **2.2.2. UNE POLITIQUE DU « BIEN VIVRE ENSEMBLE »**

### **2.2.2.1 REPONDRE AUX BESOINS ESSENTIELS**

#### **PERMETTRE A CHACUN D'AVOIR UN LOGEMENT DECENT ET ADAPTE**

Rappel des actions de la ville dans ce domaine en 2011 :

- 100 logements neufs livrés en 2011 rue Ghesquière
- Réhabilitation et construction de 88 logements le long de la route de Bourbourg
- Deux programmes de 10 et de 9 logements collectifs sont prévus Boulevard Vauban
- 700 maisons rénovées et agrandies par le bailleur Logifim grâce à la ville qui garantit les emprunts du bailleur
- Programmation de l'aménagement de la Friche Dubois-Matériaux avec 110 logements
- Création d'un lotissement dans le Vieux-Coudekerque en 2012 en lieu et place des anciennes industries
- La construction de logements neufs devant la piscine Maurice Mollet, au cœur du centre ville

L'enfouissement progressif des conteneurs collectifs de poubelles, l'effacement progressif des réseaux et l'association Ville/Bailleurs pour le concours de fleurissement urbain concourent aussi à parfaire les abords des immeubles d'habitation collective.

#### **ACCOMPAGNER LES HABITANTS VERS L'EMPLOI**

La ville de Coudekerque-Branche accompagne ses habitants vers l'emploi à travers plusieurs dispositifs d'accompagnement.

- Grâce à son soutien envers l'Association Coud'Pouce, la Ville participe à la recherche d'emplois. En 2009, ce sont 112 postes qui ont pu être promus pour les coudekerquois
- L'accueil de stagiaires et le développement de l'Apprentissage permettent de mieux amener les jeunes vers un emploi
- La clause d'insertion sociale dans la commande publique favorise l'embauche des demandeurs d'emploi
- La Ville encourage les entreprises novatrices à s'implanter sur son territoire (700 emplois créés depuis 2008 au centre d'appel et au chronodrive)
- L'Ecole de la Seconde Chance permet d'accueillir 120 jeunes par an
- Les forums jobs saisonniers, au travers l'accueil de nombreux acteurs économiques (1000 participants), permettent l'embauche de saisonniers pour l'été
- La création de la Ressourcerie textile a permis d'ouvrir au centre ville deux boutiques de vêtements (Le studio et le bon filon)

Au total, au cours des 4 dernières années, la collectivité a initié l'embauche (directe ou indirecte) de plusieurs centaines d'emplois.

## **PERMETTRE UN ACCES EGAL AU TERRITOIRE ET AUX SERVICES URBAINS**

La cohésion sociale passe par la possibilité pour chaque habitant de la commune d'accéder à chacune de ses composantes et des services publics proposés. La ville de Coudekerque-Branche répond à cet enjeu à travers plusieurs actions :

- Internet pour tous. En 2009 a eu lieu le lancement officiel des travaux de la mise en place de la fibre optique sur le réseau du SIVU. En 2011, les premières SIVUboxes dans chaque foyer permettront d'accéder à internet gratuitement et donc aux différents services de la ville via son nouveau site internet labellisé. Un atelier gratuit a été mis en place au cyber centre pour initier les seniors à internet
- Le nouveau site internet de la ville qui permet d'accéder à différents renseignements et documents administratifs téléchargeables. A noter aussi, la possibilité prochainement de régler en ligne les différentes activités proposées par le Guichet Unique de la Ville
- Le Guichet Unique propose en un seul et même lieu accessible à tous la possibilité de régler les activités et prestations (cantines, périscolaires, activités ludiques...).

## **PERMETTRE UN ACCES EGAL AUX SERVICES DE SANTE**

Parmi les besoins essentiels figure également l'accès aux services de santé. Une situation sociale difficile peut en effet mener à un isolement et une négligence sanitaire.

A Coudekerque-Branche, en plus de l'aide aux associations « santé », l'année 2011 a fortement été marquée par les actions de santé avec :

- La création de l'Espace Prévention et Information Santé en lieu et place de l'ancienne Maison de l'Animation : 20 est le nombre d'associations présentes dans les lieux
- Après avoir lancé une pétition auprès de la population, les élus ont voté en faveur de l'adoption d'une charte municipale sur les antennes-relais de téléphonie mobile
- Un accueil de jour Alzheimer à l'EPHAD Yvon Duval a été financé à hauteur de 350 000 € par la ville
- Dans un souci de bien-être et de santé, la ville de Coudekerque-Branche a lancé une nouvelle action, en collaboration avec l'association « les ateliers cuisine » : l'opération coud'fourchette dont l'objectif est de proposer aux coudekerquois des cours de cuisine, pour toutes les générations, et des démonstrations gratuites sur les marchés. L'association des légumes biologiques du jardin biologique de la Ferme Vernaelde permet de cuisiner sain et de préserver de fait sa santé
- L'installation de défibrillateurs dans les quatre coins de la cité.
- Lors des « récréations fruitées », la ville offre aux écoliers de la ville un fruit par jour

pendant le temps scolaire, vecteur de vitamines et de bonne santé. Depuis 2008, 44 tonnes de fruits ont été livrées à l'ensemble des écoles coudekerquoises

– La ville a organisé en 2011 le premier forum Santé et Bien Etre, toujours dans l'optique de prévention.

### **ASSURER LA SECURITE DE TOUS**

A travers la Police Municipale, la Ville de Coudekerque-Branche accompagne la Police Nationale dans son action de prévention et de médiation. L'accent est mis sur la sécurité routière, l'opération « vacances tranquilles » permet aussi de rassurer la population pendant leur absence.

En parallèle et, parce que la Ville de Coudekerque-Branche est soumise à des risques technologiques et industriels, un PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE coudekerquois permet d'assurer la sauvegarde de la population en cas de problème.

#### **2.2.2.2 BIEN VIVRE ENSEMBLE**

Au delà de la satisfaction des besoins essentiels, la cohésion sociale repose sur les liens, la bienveillance, la solidarité qui existent au sein de la population quel que soit son milieu d'origine.

Avec un budget annuel de fonctionnement de 5,7 millions d'euros, l'ouverture de l'Espace Communal des Solidarités est aujourd'hui un véritable vecteur de solidarité.

Le Centre Social Josette Bulté concoure aussi depuis 20 ans à cet élan de solidarité sur le territoire. Par le recrutement d'Adultes-Relais, son action toujours accrue de proximité et ses valeurs de partage concoure à cet élan.

La solidarité sur le territoire coudekerquois, c'est aussi une solidarité vers l'extérieur avec l'implication de la commune dans des événements majeurs comme le téléthon, la pyramide de chaussures au profit d'handicap international ou encore le Rallye National de la Citoyenneté initié par le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ).

#### **2.2.2.3 SOLIDARITE INTERCOMMUNALE**

La cohésion sociale est également celle des acteurs du territoire. La coopération entre la Ville de Coudekerque-Branche et la Communauté Urbaine de Dunkerque permet un développement cohérent et équilibré du territoire. C'est en ce sens que le projet communautaire a été élaboré en concertation avec les élus de chaque commune.

Des coopérations se déroulent également de manière plus sectorielle. Les services municipaux participent aux différents groupes d'échanges techniques entre les différentes villes de l'Agglomération : les thématiques de gestion différenciée des espaces verts, de plan climat ou de plan communal de sauvegarde permettent alors de faire valoir les expériences de chacun sur son territoire.

### **2.3 PRESERVER LA BIODIVERSITE, LES MILIEUX ET LES RESSOURCES**

Le développement durable place l'homme au cœur des préoccupations, mais en exigeant une cohabitation harmonieuse avec la nature. Les services rendus à l'homme par la nature sont vitaux et induisent une préservation et une restauration urgente de la biodiversité.

### **2.3.1. LE CONTEXTE TERRITORIAL**

Le territoire coudekerquois est marqué par un environnement qui présente un atout paysager fort avec son parc du Fort Louis et sa Ferme Vernaelde, véritable richesse semi-naturelle à préserver,

Coudekerque-Branche est aussi marquée par l'omniprésence de l'eau qui sillonne la ville avec les canaux de plus en plus mis en valeur.

Ces espaces font le plaisir des habitants et touristes mais restent menacés par l'activité économique parfois polluante et à risques du bassin dunkerquois.

La Ville de Coudekerque-Branche, en agissant sur ces espaces verts de manière dite raisonnée, contribue à la protection des zones vulnérables mais aussi en luttant contre les pollutions de toutes origines.

### **2.3.2. LA STRATEGIE LOCALE BIODIVERSITE**

#### **2.3.2.1 LA FERME VERNAELDE : espace biodiversité**

Comprenant entre autres **les Ecuries de Vernaelde**, centre équestre fort de 30 équidés, la Ferme Vernaelde se développe et possède aujourd'hui de nombreuses activités réparties sur ses 13 hectares :

- les Jardins de l'Avenir : ils comportent des arbres plantés en l'honneur des nouveaux Coudekerquois. Ces arbres forment une spirale composée de massifs recréant les haies flamandes que l'on peut trouver en campagne
- Le verger conservatoire et pédagogique : 80 arbres fruitiers recommandés par le Centre Régional des Ressources Génétiques constituent le verger conservatoire où les enfants comme les adultes se forment
- Le jardin des p'tites canailles permet aux enfants des écoles de venir semer, planter, récolter
- Le potager biologique éduque et sensibilise les visiteurs au « jardiner bio »
- En mars 2012, c'est un site communautaire démonstrateur de compostage qui y sera inauguré.

Ce site naturel est entretenu sans produits chimiques nocifs pour l'environnement, il permet donc le retour de la faune et de la flore. De nombreux animaux tels que des faisans, lièvres, hérissons, pic-vert, pic-épeiches, faucons crécerelles, balbuzards, hérons cendrés... sont observables pour les passionnés les plus silencieux et les plus patients.

La ferme pédagogique comprend les chevaux, les poneys, des lapins, des oies, des chèvres, des poules, la basse-cour, le cochon ...

#### **2.3.2.2. LE PARC D'AGGLOMERATION DU FORT LOUIS**

Véritable poumon vert de la commune et du Dunkerquois avec ses 33 hectares, le Parc d'Agglomération du Fort Louis est basé sur le site d'un ancien fort militaire. Il fut construit par Vauban. Aujourd'hui, on peut encore voir la porte d'entrée et les douves. Dans ce lieu, la faune, la flore et les hommes vivent en étroite relation.



Joyaux verts, les services veillent au grain tant sur les projets d'aménagement que sur son mode de gestion écologique.

Un projet important de rajeunissement du parc a été lancé, en effet, les peupliers qui le composent arrivant à la fin de leur vie, un plan de reboisement a été mis en place sur 5 ans. Au programme, création de haies champêtre et de saules tressés comme l'on peut trouver aux Jardins de l'Avenir de **la Ferme Vernaelde**, mais aussi utilisation de mélange fleuri au niveau des lisières et des prairies, ce qui favorise le retour des insectes pollinisateurs. De nombreuses essences ont été sélectionnées pour augmenter la diversité du Parc tel que : l'aune glutineux, le frêne, le hêtre, le chêne pédonculé et le merisier des oiseaux...

### **2.3.3. LA COOPERATION AVEC LES INDUSTRIELS**

Etant donné l'importance de l'industrie sur le territoire, et le risque de contradiction avec l'objectif d'une biodiversité abondante et variée, La ville de Coudekerque-Branche travaille depuis plusieurs années avec les chefs d'entreprise. Le soutien à l'association BES (Bâtisseurs d'Economie Solidaire) porte ses fruits avec l'implantation d'une première éolienne pédagogique sur le territoire coudekerquois et le projet ambitieux de création d'un réseau de chaleur.

L'adhésion de la ville au Panorama des Villes Durables GDF-SUEZ témoigne de la volonté politique de continuité des progrès énergétiques.

### **2.3.4. LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION DES MILIEUX**

La ville de Coudekerque-Branche contribue aussi à la sauvegarde de la biodiversité au travers d'autres politiques relevant des services publics traditionnels en agissant de manière à limiter la pollution des milieux.

Dans le domaine des travaux en régie, les services utilisent des peintures respectant les milieux naturels (à l'eau). Les solvants toxiques fréquemment utilisés en peinture ont disparu.

En matière d'assainissement, la construction de la nouvelle station d'épuration à Coudekerque-Branche contribue à améliorer la qualité des eaux du canal exutoire avant leur rejet en mer.

## **2.4. FAVORISER L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS**

### **2.4.1 LE CONTEXTE**

En dépit d'une situation sociale globalement plus difficile qu'au niveau national, les coudekerquois cultivent une tradition de fête, de solidarité et de participation à la vie publique. La densité du tissu associatif en témoigne.

### **2.4.2 LES STRATEGIES ET ACTIONS DE LA COMMUNE**

#### **2.4.2.1. FAVORISER UN ENVIRONNEMENT EDUCATIF ET DE FORMATION FAVORABLE**

L'enrichissement intellectuel de chacun contribue à son épanouissement personnel. C'est pourquoi la commune contribue, dans la limite de ses compétences à assurer un environnement éducatif favorable à sa population.

A l'école :

- les élèves profitent de l'opération « les récréations fruitées » qui sensibilise les enfants à une bonne hygiène alimentaire, vecteur de concentration et de réussite scolaire : pour l'année 2010 ce sont 44 tonnes de fruits qui ont été distribuées aux enfants. Ville pilote au nord de Paris en 2008, des subventions européennes et du Ministère de l'Agriculture ont été obtenues. Coudekerque-Branche a d'ailleurs été labellisée par Dunkerque 2010 carrefour du développement durable.
- A la cantine, manger bien, manger bio : une fois par mois, des menus bio sont proposés aux enfants dans les cantines, sans augmentation du prix du ticket
- Les écoles subissent chaque année des transformations afin de parfaire les conditions de travail des élèves (isolation, mobilier, peinture...)
- La commune subventionne une partie du transport des élèves vers les activités proposées de la ville (tennis, piscine, ferme Vernaelde...)
- La mise en place de la fibre optique permet d'accéder gratuitement à internet, fenêtre numérique sur le monde, dans chaque foyer de Coudekerque-Branche
- L'Ecole de la Seconde Chance permet d'optimiser les conditions d'apprentissage pour les personnes en difficulté ou à besoin spécifique
- 8 contrats d'apprentissage ont été signés avec la Ville de Coudekerque-Branche
- La création du forum jobs
- L'école Brassens a obtenu le 3ème prix du Trophée du développement durable via le projet des CE2. D'autre part, l'équipe pédagogique est en route, avec le soutien de la Municipalité, pour devenir une école verte qui apprend aux élèves le respect des ressources naturelles, le compostage, l'économie d'eau,... Une autre école apprend la dynamique du « grandeur nature » et de la sauvegarde de l'environnement : c'est l'école Pagnol.

#### **2.4.2.2 LE SPORT ET LA CULTURE POUR TOUS**

L'épanouissement personnel passe pour certains par la pratique d'une activité sportive. La ville permet la pratique de 33 disciplines sportives et soutient 41 associations sportives par subventions directe, aide logistique et prêt de salles. Il s'agit aussi d'un enjeu de santé publique tout comme l'alimentation. La ville de Coudekerque-Branche accompagne des manifestations majeures :

- Ville étape des 4 jours de Dunkerque
- Départ du Marathon transfrontalier de Dunkerque
- Accueil du championnat international de pêche sportive

La ville de Coudekerque-Branche a aussi été retenue comme base arrière des Jeux Olympiques 2012.

Au niveau culturel, la Ville s'évertue à développer une production et une pratique culturelle de qualité :

- le salon du livre et de la Bande dessinée
- San Antonio
- Concours de nouvelles policières
- L'Ecole de Magie depuis 2010
- Etc...

Enfin, la ville de Coudekerque-Branche s'attache à proposer des équipements de qualité destinés aux loisirs de la population et des visiteurs occasionnels :

- l'Espace du Maître de Poste
- la rénovation de l'Espace Jean Vilar et le passage au numérique de son cinéma
- le Parc d'Agglomération du Fort Louis et la Ferme Vernaelde, cœur de loisirs pendant la saison estivale

### **2.4.2.3. FAVORISER UNE CITOYENNETE ACTIVE ET RESPONSABLE**

Le développement durable du territoire n'a de sens que s'il est partagé par tous. C'est pourquoi la ville de Coudekerque-Branche a affiché la participation de la population et des acteurs du territoire comme un principe clé du projet municipal : la démocratie participative. L'objectif est de pouvoir débattre des grands enjeux du territoire et de co-construire la politique et les projets de la commune.

La ville de Coudekerque-Branche a choisi de respecter les grands principes du développement durable. La participation des citoyens à la vie publique implique leur sensibilisation et leur responsabilité vis à vis des enjeux du développement durable.

La ville s'appuie notamment sur la Ferme Vernaelde, conçue et développée spécifiquement à cet effet. Elle accueille les scolaires, tout au long de l'année et propose des animations et outils pour sensibiliser les enseignants et les élèves aux grandes problématiques environnementales.

De nombreuses campagnes de communication, projets expérimentaux, concours ont sollicité les coudekerquois.

- campagne de communication sur la propreté dans les quartiers (la ville s'est dotée de deux gloutons)
- participation aux concours des villes fleuries, floralies, natureparif, écharpes d'or
- La commune est membre de l'ICLEI (Conseil International pour les Initiatives Ecologiques Locales) qui reconnaît les villes qui agissent en faveur du développement durable au quotidien. Parmi les actions menées par la ville, on peut citer, à titre d'exemples, le projet de création d'un éco-quartier, l'éco-zone, la requalification du site « nature » de la Ferme Vernaelde...
- opération écoloparc initiée par le CMJ de la ville
- ferme Vernaelde accueillant les congressistes de la 6ème conférence européenne des villes durables.

Afin de favoriser une citoyenneté et la démocratie participative, la Ville de Coudekerque-Branche a mis en place par exemple :

- des Conseils de Quartiers,
- des Réunions Publiques de Quartier et les Ateliers de Travaux Urbains
- un renforcement de l'action du Conseil Municipal des Jeunes
- La représentation de coudekerquois au Conseil de Développement Durable de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

### **2.4.2.4 PLACER LE BIEN ETRE AU COEUR DE LA CONCEPTION DE LA VILLE**

La ville, ses formes, ses aménagements, ses services, ou encore son esthétique sont autant de vecteurs de l'attractivité du territoire et du bien-être de ses habitants.

La ville de Coudekerque-Branche œuvre pour rendre ses espaces publics attractifs et, où les inégalités urbaines peuvent s'effacer.

Dans tous les quartiers de la Ville, la ville intervient pour l'amélioration du cadre de vie, l'embellissement et la réduction des inégalités territoriales et sociales.

Les exemples sont nombreux :

- Création d'une aire de jeux « château fort » au Parc du Fort Louis
- Installation de nouveaux bancs publics
- Création de nouveaux massifs floraux à travers un grand plan de fleurissement urbain
- L'intégration de voies douces dans chaque projet urbain
- Création de 60 parcelles de jardins familiaux
- Projet de création de 2 maisons de quartiers
- Etc...

## **2.5 ENCOURAGER DES DYNAMIQUES DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES**

### **2.5.1 LE CONTEXTE TERRITORIAL**

Si les nuisances environnementales liées aux activités industrielles inquiètent parfois, la pérennité de ces activités est essentielle pour la durabilité du territoire.

Le bassin de vie dunkerquois qui vit avec les risques industriels depuis plusieurs décennies se trouve par la force des choses sensibilisé aux enjeux environnementaux. Conscient de la difficulté du maintien des emplois extérieurs sur le bassin de vie, les difficultés sociales émanant de crises économiques ne sont pas non plus étrangères aux coudekerquois qui travaillent aussi dans la zone industrialo-portuaire de Dunkerque.

### **2.5.2 LES ACTIONS DE LA COMMUNE**

A côté des services communautaires, la ville de Coudekerque-Branche a impulsé et soutenu des projets visant notamment à diversifier les activités sur son territoire.

#### **– *LE JARDIN AGRO-ECOLOGIQUE***

A travers son action pédagogique, la ville de Coudekerque-Branche sensibilise les coudekerquois à la nécessité des circuits courts de consommation : produire localement permet de limiter les GES (moins de transport, absence de chaîne du froid). Les agricultures de pays sont alors mises en avant.

#### **– *DONNER UNE SECONDE VIE AUX DECHETS***

La ville de Coudekerque-Branche encourage une consommation plus responsable à travers une politique volontariste de recyclage (Ressourcerie textile, site de compostage)

#### **– *DEVELOPPER LE TOURISME VERT***

Le parc du Fort Louis et la ferme Vernaelde constituent un atout majeur afin d'amplifier une offre de service tertiaire sur le territoire.

– **LE SITE DEMONSTRATEUR DE COMPOSTAGE**

L'association entre la ville de Coudekerque-Branche, le CPIE Flandre Maritime et la CUD a permis la création d'un site communautaire d'information et de formation sur le compostage à la Ferme Vernaelde. Il sera inauguré en mars 2012.

### **3. LA COLLECTIVITE EXEMPLAIRE : ACTIONS CONDUITES INTERNES A LA COLLECTIVITE**

L'action de la Ville de Coudekerque-Branche en matière de développement durable n'a de sens que si elle-même se montre exemplaire. La gestion de son patrimoine, de ses ressources humaines, de ses finances et de ses achats s'orientent chaque année vers le respect des principes du développement durable.

#### **3.1 GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

L'objectif de la Ville de Coudekerque-Branche en matière de gestion des ressources humaines est de trouver le juste équilibre entre besoins de l'institution et épanouissement des agents pour garantir un service public de qualité.

Dans cette perspective, l'activité de la Direction des Ressources Humaines a été caractérisée par le souci de restructuration des services, du dialogue social et de la prévention de la pénibilité. Ces axes seront consolidés dans les années à venir.

#### **3.2. EPANOUISSEMENT DES AGENTS DANS LEURS FONCTIONS**

– **FAVORISER LA FORMATION**

L'évolution des agents participe à leur épanouissement professionnel. La ville de Coudekerque-Branche veille donc à faciliter l'accès des agents à d'autres fonctions (bourses à l'emploi) et leurs désirs d'évolution avec la mise en place d'un plan de formation.

La mise en place du livret professionnel de formation est un premier pas et, est un instrument du plan de formation de chacun des agents.

– **GARANTIR DE BONNES CONDITIONS DE TRAVAIL**

#### **3.3. INTEGRATION DES ENGAGEMENTS DE DEVELOPPEMENT DURABLE A TRAVERS LA COMMANDE PUBLIQUE**

La ville a engagé une politique d'achats responsables. Pour certaines catégories d'achats, des clauses environnementales ou de développement durable sont intégrées aux critères de sélection des offres.

#### **3.4 LA GESTION DURABLE DU PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITE**

La Ville de Coudekerque-Branche a recruté en 2011 un énergéticien dont les actions s'articulent autour de la détermination d'un plan d'actions économiques et écologiques au terme d'une phase de diagnostic exhaustif.

### ***DIAGNOSTIC / MISE EN PLACE D'UNE COMPTABILITE ENERGETIQUE***

### ***RECHERCHE DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE ET SUIVI DE L'EXPLOITANT***

En fonction des priorités, avancées, un plan d'action est défini afin d'optimiser les besoins énergétiques des bâtiments communaux

Exemples :

- Renforcement de l'isolation des toitures
- Remplacement des menuiseries
- Isolation par l'extérieur
- Rénovation et conversion des chaufferies
- Mise en place de vannes thermostatiques
- Remplacement des énergies énergivores
- Mise en place d'une campagne d'entretien préventif
- Pose d'appareils hydro-économiques
- Suppression des consommations cachées.

### ***SENSIBILISATION***

L'adoption d'éco-gestes et le changement des mauvaises habitudes nécessitent une sensibilisation de l'ensemble des utilisateurs. Que ce soit par des articles dans le magazine communal, la note de service ou encore l'organisation de journées thématiques, les actions de sensibilisation doivent se renforcer à l'avenir.

### ***LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES OU LOCALES***

L'électricité verte, le photovoltaïque et solaire thermique, la chaufferie bois et l'étude du potentiel éolien ou des réseaux de chaleurs sont autant d'axes de travail pour les années à venir qui permettront assurément de baisser les rejets de gaz à effet de serre.

## **4. CONCLUSION**

**En complément de l'action de la Communauté Urbaine en matière de Développement Durable**, le rapport annuel de Développement Durable coudekerquois constitue une synthèse des actions initiées, impulsées et/ou soutenues exclusivement par la Ville de Coudekerque-Branche envers le Développement Durable.

Par sa structure même, ce rapport se fait le témoignage que le projet municipal s'articule autour des piliers du développement durable. Les exemples abondent en ce sens.

Ce premier rapport vise aussi et peut-être avant tout, à révéler les actions et projets qui doivent se renforcer à l'avenir afin de garantir la durabilité de ces derniers dans un avenir où les enjeux environnementaux resteront pour sûr le défi le plus important du XXIème siècle.

## **DELIBERATION**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Article unique : DECLARE avoir pris connaissance du rapport annuel sur le développement durable pour l'année 2011

2012/01/05 : AFFAIRES FINANCIERES : Autorisation préalable de dépenses par anticipation au vote du budget primitif 2012

## **RAPPORT DE PRESENTATION**

### **I – HISTORIQUE DU DOSSIER**

Le Budget Primitif 2012 doit être voté avant le 31 mars prochain.

### **II – ASPECTS JURIDIQUES**

Si certaines dépenses d'investissement ne peuvent attendre cette échéance pour ne pas perturber le fonctionnement des services municipaux, il y a obligation de délibérer au préalable

### **III - OPPORTUNITE**

Il apparaît nécessaire de prévoir des crédits afin de permettre des dépenses d'investissement dès le début d'année 2012.

### **IV – IMPACT FINANCIER**

Les dépenses d'investissement peuvent être réalisées dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits ouverts en investissement au budget 2011 s'élèvent à 3 651 688,17 € hormis les crédits pour le remboursement de la dette et les opérations d'ordre budgétaires (4 662 597,13€ - 690 000,00 € - 320 000 € - 908,86 €).

Ainsi, il est possible de prévoir une somme de 912 922,05 € (1/4 de 3 651 688,17€) pour les dépenses d'investissement 2012 dans l'attente du vote du BP 2012.

Ces crédits d'investissement seront repris dans le B.P. 2012.

## **DELIBERATION**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport de présentation joint en annexe,  
Vu l'avis favorable de la commission budget finances du 14 février 2012,

DECIDE

**POUR : 28 VOIX**

**ABSTENTIONS : 4 (Monsieur Eric TOURNEUR, Madame Martine SENSE, Madame Ghylaine RIGALT, Monsieur Joël CARBON (pouvoir à Madame Martine SENSE))**

Article unique : D'INSCRIRE en autorisation préalable au vote du budget 2012, une somme de 912 922,05 €, répartis selon le tableau suivant :

N° Chapitre	Intitulé du chapitre	Crédits ouverts en 2011	Crédits ouverts en 2012 soit 25 %
16	emprunt (cautions)	2 000,00 €	500,00 €
20	Immobilisations incorporelles	97 065,08 €	24 266,27 €
204	Subventions d'équipement versées	6 000,00 €	1 500,00 €
21	Immobilisations corporelles	2 698 031,39 €	674 507,85 €
23	Immobilisations en cours	848 591,70 €	212 147,93 €
<b>TOTAL</b>		<b>3 651 688,17 €</b>	<b>912 922,05 €</b>

2012/01/06 : AFFAIRES FINANCIERES : Participation financière de la commune – clôture de la résidence de la Toison d'Or – Autorisation du Maire à signer la convention

### **RAPPORT DE PRESENTATION**

#### **I – HISTORIQUE DU DOSSIER**

Un lotissement, comprenant 14 logements collectifs et 12 logements individuels, a été édifié par la Maison Flamande rue de la Toison d'Or.

Ce lotissement comprend nombre de places de parkings permettant aux habitants d'y garer leurs véhicules.

Afin de délimiter et de sécuriser l'ensemble, la commune a souhaité la mise en place d'une clôture le long du parking, côte Est de l'opération.

La longueur totale de la clôture s'élève à 80 mètres linéaires.



Après négociations, la ville a obtenu la prise en charge à hauteur de 50 %, soit 40 mètres linéaires par le Promoteur, bien que ces travaux n'étaient pas prévus à l'origine. Les 50 % restants seront pris en charge par la commune.

Le règlement se fera, pour chacune des parties, directement auprès du prestataire titulaire du marché de travaux voirie-assainissement/espaces verts suite à l'établissement d'une facture.

## **II – ASPECTS JURIDIQUES**

Afin de formaliser cet accord et la prise en charge respective de la moitié de la clôture, il convient d'établir une convention entre la Maison Flamande, la société STPP titulaire du marché et la commune.

## **III - OPPORTUNITE**

Il convient de formaliser les pièces administratives afin de permettre le paiement de la facture.

## **IV – IMPACT FINANCIER**

Le coût total de l'opération s'élève à 3 109,60 €, dont 1 554,80 € à la charge de la commune.

## **DELIBERATION**

Le Conseil Municipal,  
Vu le rapport de présentation joint en annexe,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

### **A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES**

Article 1 : ACCEPTE la participation financière de la commune pour la prise en charge à hauteur de 50 % de la clôture sise Résidence de la Toison d'Or,

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'application de la présente délibération.

2012/01/07 : AFFAIRES FINANCIÈRES : Demande de fonds de concours à la Communauté urbaine de Dunkerque au titre de la Dotation de Solidarité Communautaire pour la totale gratuité du transport et des droits d'entrée des écoliers dans les équipements communautaires à vocation pédagogique – Année 2012

## **RAPPORT DE PRESENTATION**

### **I – HISTORIQUE**

Par délibération en date du 22 juin 2006, la Communauté Urbaine de Dunkerque a décidé, au titre de la Dotation de Solidarité Communautaire, de participer aux charges liées au fonctionnement des écoles de ses communes membres.

La finalité de cette participation est d'inciter et de favoriser l'accès de tous les écoliers de l'agglomération aux équipements communautaires à vocation pédagogique, à savoir le palais de l'univers et des sciences, le parc zoologique, le golf public, le musée portuaire et le centre d'information sur le développement durable, sans que cette initiative n'ait d'incidence financière pour les communes membres.

Pour ce faire, la Communauté Urbaine de Dunkerque verse aux communes un fonds de concours, sur le fondement de l'article L 5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, dont le montant permet d'assurer pour les communes tant la gratuité totale du transport des écoliers de l'agglomération vers les équipements communautaires susvisés que la gratuité totale, pour les écoliers, des droits d'entrée dans ces équipements (cf. délibération du conseil municipal 2010/01/07b du 28/01/2010 fixant les nouvelles modalités de règlement).

### **II – ASPECTS JURIDIQUES**

Nécessité de délibération pour solliciter la communauté urbaine pour le versement du fonds de concours.

### **III - OPPORTUNITE**

La Communauté Urbaine de Dunkerque sollicite, chaque année, toutes les communes membres afin d'obtenir les prévisions de dépenses de l'année en cours ainsi que le solde de l'année écoulée.

### **IV – IMPACT FINANCIER**

Le solde des dépenses de l'année 2011 s'élève à 32 704,68 € TTC. L'acompte déjà versé s'élève à 22 736,79 €. Le solde à verser pour l'année 2011 s'élèvera donc à 9 967,89 € pour participer au fonctionnement des écoles au titre de l'accès des écoliers aux équipements communautaires à vocation pédagogique.

Le montant prévisionnel des dépenses de fonctionnement supportées pour les écoles de la commune au titre de l'année 2012 pour le transport et le droit d'accès des écoliers de l'agglomération aux équipements communautaires est estimé à 54 299,20 €.

## **DELIBERATION**

Le Conseil Municipal,  
Vu le rapport de présentation joint en annexe,

Après en avoir délibéré

Vu l'avis favorable de la commission budget-finances du 14 février 2012,

DECIDE

### **A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES**

Article 1 : SOLLICITE de la Communauté Urbaine de Dunkerque l'octroi du solde du fonds de concours 2011. Le montant total et définitif, réévalué s'élève à 32 704,68 € TTC. L'acompte déjà versé s'élève à 22 736,79 €. Le solde à verser pour l'année 2011 s'élèvera donc à 9 967,89 € pour participer au fonctionnement des écoles au titre de l'accès des écoliers aux équipements communautaires à vocation pédagogique.

Article 2 : SOLLICITE de la Communauté Urbaine de Dunkerque l'octroi d'un acompte du fonds de concours 2012 pour participer au fonctionnement des écoles au titre de l'accès des écoliers aux équipements communautaires à vocation pédagogique, dont le détail est annexé à la présente délibération, d'un montant maximum total de 54 299,20 €.

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son Représentant à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

2012/01/08 : AFFAIRES FINANCIERES – MARCHES ET CONTRATS : Marché 2011.26 – Souscription des contrats d'assurances de la Ville de Coudekerque-Branche, du Centre Communal d'Action Sociale et de ses satellites : autorisation de signature des pièces de marché pour le lot 2

### **RAPPORT DE PRESENTATION**

#### **I – HISTORIQUE DU DOSSIER**

Lors des réunions du Conseil Municipal du 11 octobre 2011 et 13 décembre 2012, les membres du Conseil Municipal ont autorisé la signature des pièces des lots du marché désignés par les membres de la Commission d'Appel d'Offres comme offres économiquement les plus avantageuses à savoir :

Lot 1 : assurance des dommages aux biens et des risques annexes : BTA/PILLIOT,

Lot 3 : assurance des véhicules et des risques annexes : SMACL,

Lot 4 : assurance de la protection juridique : CFDP/SAGA,

Lot 5 : assurance des prestations statutaires : APRIL/Mutuelle Bleue.

Pour le lot 2 (assurances des responsabilités et risques annexes), les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont souhaité obtenir des précisions complémentaires sur le contenu des offres reçues.

Il est rappelé que, pour ces deux lots, les soumissionnaires étaient :

Lot 2 : GROUPAMA, PNAS/AREAS Dommages, MMA/RANDOUX, SMACL, DERAMECOURT ET DUHOT/GAN.

Les membres de la Commission d'appel d'offres se sont à nouveau réunis sur ce marché le 11/01/2012.

## **II – ASPECTS JURIDIQUES**

Réunion de la Commission d'Appel d'Offres pour choix du titulaire du lot.

## **III – IMPACT FINANCIER**

Ce marché est conclu pour 4 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Estimation du coût :

pour la Ville 8 733.24 € HT.

pour le CCAS : 972.39 € H.T.

## **IV - OPPORTUNITE**

Le titulaire du lot 2 (assurances des responsabilités et risques annexes) du marché désigné par les membres de la Commission d'Appel d'Offres comme offre économiquement la plus avantageuse est la société GROUPAMA.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces du marché avec le titulaire retenu pour le lot attribué par la Commission d'Appel d'Offres.

## **DELIBERATION**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport de présentation joint en annexe,

Vu les délibérations des 11 octobre et 13 décembre 2011,

Sur avis favorable de la commission d'appel d'offres du 11 janvier 2012,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

## **A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES**

Article 1 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces du lot 2 du marché 2011.26 avec le titulaire retenu par la Commission d'Appel d'Offres, en date du 11/01/2012 pour le lot 2 (assurances des responsabilités et risques annexes) : **La société GROUPAMA.**

2012/01/09 : AFFAIRES FINANCIERES – MARCHES ET CONTRATS : Groupement de commandes d'un marché relatif à l'exploitation des installations de chauffage de la Ville de Coudekerque-Branche, de son Centre Communal d'Action Sociale et de ses satellites en procédure adaptée – Marché 2011-38

## **RAPPORT DE PRESENTATION**

### **I – HISTORIQUE**

La Ville de Coudekerque-Branche a constitué un groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale et ses satellites relatif à une mission d'audit et d'assistance pour l'exploitation des installations de chauffage des bâtiments Ville, du CCAS et de ses satellites (marché 2011.15 conclu le 28/07/2011 avec la Société HEXA INGENIERIE sise à DOUAI - 59502 -).

La mission d'audit comprenait trois tranches, dont une tranche ferme décomposée en trois phases, à savoir :

- 1<sup>ère</sup> phase : inventaire complet des sites et analyse de l'existant,
- 2<sup>ème</sup> phase : définition du futur marché et rédaction du contrat d'exploitation,
- 3<sup>ème</sup> phase : analyse des offres et dossier de marché définitif.

C'est ainsi que le marché 2011.38 relatif aux installations de chauffage a été conclu pour la période du 3 Octobre 2011 au 15 Janvier 2012 avec la Société DALKIA sise à SAINT ANDRE LES LILLE - 59875 - Ce marché a été signé par le Maire par décision L 2122 N° 207 en date du 29/09/2011 visée par la Sous Préfecture le 30/09/2011 puisque s'agissant d'une procédure adaptée.

La procédure liée à la passation du marché était dans l'esprit du rédacteur, des actes administratifs, sous entendu comme étant la continuité du marché relatif à la mission d'audit et d'assistance pour l'exploitation des installations de chauffage des bâtiments Ville /CCAS et de ses satellites.

Cette prestation n'a pas été clairement formalisée dans les actes administratifs, à savoir la délibération du Conseil Municipal N° 2011/03/07 du 24 Mars 2011 et la convention de groupement de commandes signée le 6 Mai 2011 annexée à ladite délibération.

### **II - ASPECTS JURIDIQUES**

Il appartient donc aujourd'hui de statuer par une délibération de mise au point à la délibération N° 2011/03/07 du 24 Mars 2011 et à la convention de groupement de commandes conclue le 6 mai 2011 entre la Ville et le CCAS et ses satellites bien que le marché 2011.38 soit échu depuis le 15/01/2012.

### **III – IMPACT FINANCIER**

Les crédits sont ouverts au budget selon le recensement et la procédure utilisée. Chaque entité règle ses factures. Les dépenses pour la Ville s'élève à :

- P2 : 16 146.65 € HT pour 15 semaines
- P9/2 : 1 080.00€ HT pour 15 semaines pour 12 000 baigneurs
- P9/1 : 027 HT m3 – P9/2 : 0.09 € HT m3 – P9/3 0.27€HT m3

#### **IV – OPPORTUNITE**

La convention de groupement de commande de mise au point stipule bien :

- Le mandataire pour le lancement de la procédure de marché est la Ville de Coudekerque-Branche (coordonateur du groupement)
- Les membres du CCAS sont associés
- Chaque entité procède aux paiements des structures qui la concernent

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer :

- La convention de groupement de commandes de mise au point pour le marché d'exploitation des installations de chauffage de la Ville de Coudekerque-Branche, de son Centre Communal d'Action Sociale et de ses satellites.

Et confirme la signature du marché 2011.38, passé en procédure adaptée.

#### **DELIBERATION**

Le Conseil Municipal,  
Vu la délibération du 24 mars 2011,  
Vu la convention de groupement de commandes du 6 mai 2011,  
Vu le rapport de présentation joint en annexe,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

#### **A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES**

Article unique : Autorise Monsieur le Maire à signer :

- La convention de groupement de commandes pour le marché relatif à l'exploitation des installations de chauffage de la Ville de Coudekerque-Branche, de son Centre Communal d'Action Sociale et de ses satellites
- Et confirme la signature du marché 2011.38 qui est intervenue par procédure adaptée.

2012/01/10: AFFAIRES FINANCIERES – MARCHES ET CONTRATS: Groupement de commandes entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale et ses satellites

#### **RAPPORT DE PRESENTATION**

## **I – HISTORIQUE DU DOSSIER**

Il est proposé au Conseil Municipal d'intégrer le Centre Communal d'Action Sociale et ses satellites par le biais d'une convention de groupement de commandes pour l'élaboration des consultations suivantes :

- Acquisition de ramettes de feuillets mobiles pour les registres et prise en charge et reliures des feuillets,
- friandises et colis festifs à l'occasion des fêtes de fin d'année 2012,
- achat de couches pour les enfants des crèches et les résidents de l'EHPAD, optimisation des charges sociales.

## **II – ASPECTS JURIDIQUES**

Ces marchés seront passés sous forme de procédure adaptée pour certains et sous formes d'appel d'offres pour d'autres. La signature d'un groupement de commandes impose l'accord préalable des deux entités concernées.

## **III – IMPACT FINANCIER**

Les crédits seront ouverts au budget selon le recensement effectué et la procédure utilisée.

## **IV - OPPORTUNITE**

La convention de groupement de commandes stipule que :

- le mandataire pour le lancement de la procédure de marché est la Ville de Coudekerque-Branche, représentée par son Maire, David BAILLEUL,
- les membres du CCAS seront associés à la décision,
- chaque entité procèdera aux paiements des factures qui la concerne.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de groupement de commandes pour les marchés susvisés entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale et de ses satellites.

## **DELIBERATION**

Le Conseil Municipal,  
Vu le rapport de présentation joint en annexe,

Après en avoir délibéré

DECIDE

**A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES**

Article unique : AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec le Centre Communal d'Action Sociale et ses satellites les conventions de groupement de commandes pour les marchés suivants :

- Acquisition de ramettes de feuillets mobiles pour les registres et prise en charge et reliures des feuillets,
- friandises et colis festifs à l'occasion des fêtes de fin d'année 2012,
- achat de couches pour les enfants des crèches et les résidents de l'EHPAD,
- optimisation des charges sociales.

2012/01/11 : AFFAIRES FINANCIERES – MARCHES ET CONTRATS : Accord-cadre 2012.10 sous forme d'Appel d'Offres Ouvert pour les travaux d'entretien de chauffage, de ventilation, de plomberie dans les propriétés communales de la Ville de Coudekerque-Branche – Lancement de la procédure et autorisation de signer l'accord-cadre

## **RAPPORT DE PRESENTATION**

### **I – HISTORIQUE DU DOSSIER**

Lors des réunions des Groupes de Travail des 11 Janvier et 1<sup>er</sup> Février 2012, il a été décidé d'élaborer une consultation par Accord-cadre pour des travaux d'entretien de chauffage, de ventilation, de plomberie dans les propriétés communales de la Ville de Coudekerque-Branche. En effet, la procédure publiée par appel d'offres ouvert (2012.03) concerne des prestations de P2 (entretien) des installations de chauffage, de ventilation, de climatisation et de production d'eau chaude sanitaire des bâtiments Ville, du Centre Communal d'Action Sociales et de ses satellites.

### **II – ASPECTS JURIDIQUES**

Le présent Accord-cadre est soumis aux dispositions de l'article 76 du Code des Marchés Publics et passé sous forme d'appel d'offres ouvert en application des articles 33-57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Cet Accord-cadre est multi-attributaires et n'est pas alloti, le nombre d'opérateurs économiques retenus pour ce marché sera au nombre de 4, sous réserve du nombre de plis réceptionnés et analysés.

L'Accord-cadre ne comprend pas de montant minimum ni maximum d'où l'obligation d'une procédure en Appel d'Offres Ouvert. Cet Accord-cadre a pour objet de définir les termes régissant les marchés subséquents à passer durant toute la période de validité du marché.

Lors de la survenance des besoins, les marchés subséquents qui interviendront, sur le fondement de l'Accord-cadre et durant toute la validité du marché, seront attribués après remise en concurrence des quatre titulaires retenus dans le cadre présent Accord-cadre.

### **III – IMPACT FINANCIER**



L'Accord-cadre est conclu pour une durée d'un an à compter de la notification du marché. Il peut être reconductible 3 fois pour une durée identique.

L'Accord-cadre ne prévoit aucun montant minimum ni maximum.

#### **IV – OPPORTUNITE**

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à :

- Lancer la procédure de l'Accord-cadre sous forme d'appel d'offres ouvert et les marchés subséquents à intervenir durant toute la période de validité de l'accord-cadre
- Signer toutes les pièces de marché avec les titulaires retenus pour l'Accord-cadre et les marchés subséquents à intervenir durant toute la période de validité de l'Accord-cadre.

#### **DELIBERATION**

Le Conseil Municipal,  
Vu les réunions des groupes de travail des 11 janvier et 1<sup>er</sup> février 2012,  
Vu le rapport de présentation joint en annexe,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

#### **A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES**

Article unique : Autorise Monsieur le Maire à :

- Lancer la procédure,
- A signer le marché à intervenir.

2012/01/12 : AFFAIRES FINANCIERES – MARCHES ET CONTRATS : Guide interne de procédure de commande publique et nomenclature interne – Modification des seuils de procédure

#### **RAPPORT DE PRESENTATION**

##### **I – HISTORIQUE DU DOSSIER**

Par délibération du 11 octobre 2011, les membres du Conseil Municipal ont adopté le guide interne de procédure de commande publique de la Ville.

##### **II – ASPECTS JURIDIQUES**

Le guide interne de procédure de commande publique approuvé et adopté par les membres du Conseil Municipal le 11 octobre 2011, doit être modifié afin de prendre compte, notamment de l'évolution des seuils des marchés publics :

- Décret 2011-1853 du 9 décembre 2011 relevant le seuil de dispense de procédure de 4 000 à 15000 € H.T,
- Décret 2011-2027 du 29 décembre 2011 fixant, pour les collectivités territoriales, les seuils de procédure formalisée à 200 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services et à 5 000 000 € H.T. pour les marchés de travaux.

### **III – IMPACT FINANCIER**

Pas d'impact financier.

### **IV - OPPORTUNITE**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver et d'adopter les modifications du guide interne de procédure de la commande publique de la Ville ainsi que l'intégration d'office, pour l'avenir, des évolutions des seuils de procédure dans le présent guide, sans obligation de validation par le Conseil Municipal, puisqu'ils s'imposent de fait aux collectivités territoriales.

### **DELIBERATION**

Le Conseil Municipal,  
Vu la délibération du 11 octobre 2011,  
Vu le rapport de présentation joint en annexe,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

### **A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES**

Article unique : APPROUVE et adopte les modifications du guide interne de procédure de la commande publique de la Ville ainsi que l'intégration d'office, pour l'avenir, des évolutions des seuils de procédure dans le présent guide, sans obligation de validation par le Conseil Municipal, puisqu'ils s'imposent de fait aux collectivités territoriales.

2012/01/13 : AFFAIRES FONCIERES : Rétrocession des espaces verts du lotissement les Jardins de Dufy à la ville – Prise en charge des frais de cession

### **RAPPORT DE PRESENTATION**

## **I – HISTORIQUE DU DOSSIER**

Il est exposé au Conseil Municipal que la SA BATIR, lotisseur, avait cédé à chaque coloti du lotissement « Les Jardins de Dufy », sis dans le quartier du Grand Steendam, un quantième de la propriété des surfaces des espaces verts et de la voirie.

Ce lotissement a été créé fin des années 1980 et s'étend sur des portions des rues Pablo Picasso, Maurice De Vlaminck et Georges Seurat. Il comprend 42 lots, outre les espaces verts et la voirie. Les colotis sont copropriétaires, chacun pour un quantième, des espaces verts et de la voirie.

Ce lotissement fait partie de l'opération groupée dénommée « Les Maîtres de Barbizon », comprenant les lotissements des « Jardins de Dufy » et des « Jardins de Monet ».

Les espaces verts et la voirie n'avaient pas été rétrocédés respectueusement à la Ville et à la Communauté Urbaine de Dunkerque juste après la création et la commercialisation du lotissement.

Par délibération 93/04/21 en date du 3 juillet 1993, le Conseil Municipal avait approuvé la cession gratuite, par l'Association Syndicale des Jardins de Dufy, au profit de la Ville, des espaces verts du lotissement « Les Jardins de Dufy ». Ces espaces verts représentent au total 1817 m<sup>2</sup> tel que repris dans le tableau ci-après.

Par délibération n° 61 en date du 10 décembre 1998, le Conseil Communautaire a décidé, après enquête publique, le classement des voies des lotissements de l'opération groupée dénommée « Les Maîtres de Barbizon ».

Le dossier de rétrocession a pris du retard en raison des difficultés à obtenir les autorisations des colotis, aux différents notaires qui se sont succédés sur ce dossier, et aux ventes des habitations et successions qui sont intervenues retardant ainsi la récupération des copies d'actes de cession.

Monsieur Bruno MANCEAU, Président de l'Association Syndicale des Propriétaires des Jardins de Dufy, a relancé chaque coloti depuis 2008 avec l'aide administrative des services municipaux.

A ce jour, tous les titres de propriété ont été récupérés par Maître Baudoin BONIFACE, Notaire en charge du dossier, ce qui permet de réaliser cette rétrocession.

## **II – ASPECT JURIDIQUE**

Il convient de clarifier la situation de ces propriétés en les incorporant aux domaines publics communal et communautaire.

Un acte est rédigé à ce jour par Maître BONIFACE pour la rétrocession des espaces verts au profit de la Ville. Un autre acte est rédigé pour la rétrocession de la voirie au profit de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

## **III - OPPORTUNITE**

La rétrocession des espaces verts et de la voirie permettra l'entretien respectivement par la Ville et par la Communauté Urbaine de Dunkerque conformément à la délibération 93/04/21.

#### **IV – ASPECT FINANCIER**

Plusieurs colotis refusent de régler les frais de rédaction d'acte leur incombant en tant que cédants d'un lotissement et s'élevant à 47,62 Euros par coloti pour l'ensemble des deux actes, soit 2 000 € de frais estimés pour l'ensemble de la procédure de rétrocession des espaces verts et de la voirie du lotissement.

La Communauté Urbaine de Dunkerque s'est engagée à prendre à sa charge les frais inhérents à la rédaction et à la publication de l'acte de rétrocession des voiries de ce lotissement, soit 1 000 € TTC, si la Ville accepte de prendre à sa charge les mêmes frais quant à l'acte de rétrocession des espaces verts, estimés également à 1 000 € TTC.

Considérant qu'il convient de clore ce dossier avant qu'une éventuelle aliénation d'immeuble ou succession n'intervienne et repousse à plusieurs mois ou années l'aboutissement de ce dossier, il est proposé au Conseil Municipal que la Ville prenne en charge les frais de rédaction et de publication de l'acte de rétrocession des espaces verts du lotissement « Les Jardins de Dufy » à la Ville par les copropriétaires actuels.

Monsieur le Maire signera l'acte notarié de rétrocession des espaces verts de ce lotissement et toutes autres pièces relatives à cette cession, l'acte étant rédigé par Maître Baudoin BONIFACE, Notaire à Dunkerque.

Section	N°	Lieudit	Surface
BD	74	Rue Maurice De Vlaminck	3 m <sup>2</sup>
BD	199	Rue Maurice De Vlaminck	15 m <sup>2</sup>
BD	200	Rue Maurice De Vlaminck	324 m <sup>2</sup>
BD	210	Rue Maurice De Vlaminck	25 m <sup>2</sup>
BD	222	Rue Maurice De Vlaminck	15 m <sup>2</sup>
BD	223	Rue Maurice De Vlaminck	25 m <sup>2</sup>
BD	227	Rue Maurice De Vlaminck	669 m <sup>2</sup>
BD	228	Rue Maurice De Vlaminck	40 m <sup>2</sup>
BD	229	Rue Maurice De Vlaminck	41 m <sup>2</sup>
BD	230	Rue Maurice De Vlaminck	70 m <sup>2</sup>
BD	231	Rue Maurice De Vlaminck	42 m <sup>2</sup>
BD	232	Rue Maurice De Vlaminck	66 m <sup>2</sup>
BD	233	Rue Maurice De Vlaminck	62 m <sup>2</sup>
BD	234	Rue Maurice De Vlaminck	63 m <sup>2</sup>
BD	235	Rue Maurice De Vlaminck	62 m <sup>2</sup>
BD	236	Rue Maurice De Vlaminck	32 m <sup>2</sup>
BD	237	Rue Maurice De Vlaminck	34 m <sup>2</sup>
BD	238	Rue Maurice De Vlaminck	82 m <sup>2</sup>
BD	252	Rue Pablo Picasso	1 m <sup>2</sup>
BD	253	Rue Pablo Picasso	1 m <sup>2</sup>

BD	271	Rue Maurice De Vlaminck	62 m <sup>2</sup>
BD	297	Rue Georges Seurat	11 m <sup>2</sup>
BD	298	Rue Georges Seurat	6 m <sup>2</sup>
BD	299	Rue Georges Seurat	7 m <sup>2</sup>
BD	300	Rue Georges Seurat	6 m <sup>2</sup>
BD	301	Rue Georges Seurat	6 m <sup>2</sup>
BD	302	Rue Georges Seurat	7 m <sup>2</sup>
BD	303	Rue Georges Seurat	8 m <sup>2</sup>
BD	304	Rue Georges Seurat	5 m <sup>2</sup>
BD	305	Rue Georges Seurat	6 m <sup>2</sup>
BD	306	Rue Georges Seurat	5 m <sup>2</sup>
BD	307	Rue Georges Seurat	6 m <sup>2</sup>
BD	308	Rue Georges Seurat	10 m <sup>2</sup>

TOTAL 1.817 m<sup>2</sup>

### **DELIBERATION**

Le Conseil Municipal,  
Vu la délibération du 3 juillet 1993,  
Vu la délibération du Conseil Communautaire du 10 décembre 1998,  
Vu le rapport de présentation joint en annexe,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

#### **A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES**

Article 1 : ACCEPTE la prise en charge par la Ville des frais de rédaction et de publication de l'acte notarié de rétrocession des espaces verts du lotissement « Les Jardins de Dufy ».

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié de rétrocession des espaces verts de ce lotissement et toutes autres pièces relatives à cet acte, rédigé par Maître Baudoin BONIFACE, Notaire à Dunkerque.

2012/01/14 : AFFAIRES FONCIERES : Acquisition par la ville de l'ensemble immobilier sis à Coudekerque-Branche rue du Tonkin, cadastré section AN numéros 94, 335, 336 et 339 pour une superficie totale de 3 497 m<sup>2</sup>

### **RAPPORT DE PRESENTATION**

#### **I – HISTORIQUE DU DOSSIER**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Direction Départementale de l'Equipement (DDE), devenue la Direction Départementale des Territoires et de la Mer

(DDTM), avait remis au service des Domaines il y a plusieurs années, pour aliénation, un ensemble immobilier sis à Coudekerque-Branche rue du Tonkin.

Cet immeuble est composé de sept garages individuels, une rangée d'ateliers/entrepôts, un bâtiment central sur deux niveaux, avec cave, utilisé en bureaux ainsi que les terrains sur lesquels ces constructions sont érigées, cadastrés section AN numéros 94 et 335 pour des superficies respectives de 775 m<sup>2</sup> et 2 647 m<sup>2</sup>. Il comprend également deux terrains non bâtis cadastrés section AN 336 et 339 pour des superficies respectives de 12 m<sup>2</sup> et 63 m<sup>2</sup>. Des négociations durent depuis 2002.

La Ville avait pris une délibération 2006/01/08 le 11 février 2006 pour l'acquisition de cet ensemble immobilier moyennant le prix de 35 000 Euros. Un projet d'acte avait été transmis à la commune par le service des Domaines.

Au vu des dégradations importantes survenues sur les constructions depuis la mise en œuvre de la procédure de cession, et du souhait de la Municipalité de voir les clôtures remises en état et le terrain débarrassé des déchets amiantés, la Ville a essayé de négocier ce montant à la baisse.

L'Etat a tenu compte de la demande de la Ville et a, par courrier en date du 25 janvier 2012, adressé à la Ville une notification du droit de priorité. Il propose la cession de cet ensemble immobilier moyennant le prix réactualisé par le service des Domaines.

## **II - OPPORTUNITE**

L'acquisition de cet ensemble immobilier permettra à la Ville de se constituer une réserve foncière en vue de la réalisation d'une opération d'intérêt général.

## **III – ASPECT FINANCIER**

Monsieur le Maire signera l'acte de cession qui sera rédigé en la forme administrative ou notariée, ainsi que toutes autres pièces relatives à cette cession.

Les frais liés à cette opération seront à la charge de l'acquéreur, à savoir la Ville de Coudekerque-Branche.

Compte tenu de la qualité de l'acquéreur, la présente acquisition par la Ville bénéficiera de l'application des dispositions de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

La dépense sera imputée aux fonctions et nature correspondantes aux instructions de la M14.

## **IV – ASPECT JURIDIQUE**

L'acte de cession pourra être rédigé sous forme administrative ou sous forme notariée par Maître Claudie BENHAMOU, Notaire à Gravelines ou Maître JACQUART, Notaire à Saint Omer, selon la procédure aboutie.

## DELIBERATION

Le Conseil Municipal,  
Vu la délibération du 11 février 2006,  
Vu le rapport de présentation joint en annexe,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

**POUR : 31 VOIX**

**ABSTENTION : 1 VOIX (Monsieur Alexandre DISTANTI)**

Article 1 : APPROUVE l'acquisition par la Ville de Coudekerque-Branche de l'ensemble immobilier bâti et non bâti sis à Coudekerque-Branche rue du Tonkin, cadastré section AN numéros 94, 335, 336 et 339 pour une superficie totale de 3 497 m<sup>2</sup> moyennant le prix réactualisé par le service des Domaines.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de cession qui sera rédigé en la forme administrative ou confié à Maître Claudie BENHAMOU, Notaire à Gravelines ou à Maître JACQUART, Notaire à Saint Omer, selon la procédure aboutie, ainsi que toutes autres pièces relatives à cet acte.

Les frais liés à cette opération seront à la charge de l'acquéreur, à savoir la Ville de Coudekerque-Branche.

Compte tenu de la qualité de l'acquéreur, la présente acquisition par la Ville bénéficiera de l'application des dispositions de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

La dépense sera imputée aux fonctions et nature correspondantes aux instructions de la M14.

2012/01/15: AFFAIRES FONCIERES : Acquisition par la ville d'un terrain d'environ 175 m<sup>2</sup> à extraire d'une propriété plus importante sise 19 rue du Boernhol à Coudekerque-Branche, cadastré section AK numéro 26 d'une superficie de 590 m<sup>2</sup>

## RAPPORT DE PRESENTATION

### I – HISTORIQUE DU DOSSIER

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre du projet de la Friche DUBOIS MATERIAUX, la Communauté Urbaine de Dunkerque est en cours d'acquisition des garages cadastrés section AK numéros 608 à 627 appartenant à des particuliers.

Compte tenu d'une nécessaire reconstruction des garages et considérant qu'il n'est pas certain que l'ensemble puisse être intégré dans le programme d'aménagement de la friche, il est nécessaire de se constituer une réserve foncière permettant de déplacer ces garages sur les terrains de la Ville.

Cette acquisition pourrait permettre l'implantation de vingt garages en remplacement. Dix pourraient être construits sur la propriété existante et les dix autres sur la partie à acquérir.

Aussi il est proposé d'acquérir une partie de la propriété sise 19 rue du Boernhol, cadastrée section AK numéro 26, actuellement en vente, afin d'y construire ces garages supplémentaires. La partie acquise aurait une superficie d'environ 175 m<sup>2</sup> sous réserve du bornage qui sera réalisé ultérieurement.

## **II - OPPORTUNITE**

L'acquisition de ce terrain permettra à la Ville de se constituer une réserve foncière pouvant permettre la construction d'une batterie de garages sur ce terrain et sur la partie du terrain appartenant à la Ville cadastré section AK numéro 946.

## **III – ASPECT FINANCIER**

La Ville propose d'acquérir ce terrain au prix de 7 000 €.

Celui-ci tient compte de l'évaluation réalisée par le Service des Domaines.

Les frais liés à cette opération seront à la charge de l'acquéreur, à savoir la Ville de Coudekerque-Branche.

Compte tenu de la qualité de l'acquéreur, la présente acquisition par la Ville bénéficiera de l'application des dispositions de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

La dépense sera imputée aux fonctions et nature correspondantes aux instructions de la M14.

## **IV – ASPECT JURIDIQUE**

Monsieur le Maire signera l'acte de cession qui sera rédigé en la forme notariée par Maître Marie NUNS, Notaire à Bergues, ainsi que toutes autres pièces relatives à cette cession.

## **DELIBERATION**

Le Conseil Municipal,  
Vu le rapport de présentation joint en annexe,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

### **A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES**

Article 1: APPROUVE l'acquisition par la Ville de Coudekerque-Branche d'un terrain d'environ 175 m<sup>2</sup> à extraire d'un terrain plus important sis 19 rue du Boernhol à



Coudekerque-Branche, cadastré section AK numéro 26 d'une superficie de 590 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 7 000 €.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de cession qui sera rédigé en la forme notariée, ainsi que toutes autres pièces relatives à cet acte.

Article 3 : Les frais liés à cette opération seront à la charge de l'acquéreur, à savoir la Ville de Coudekerque-Branche.

Compte tenu de la qualité de l'acquéreur, la présente acquisition par la Ville bénéficiera de l'application des dispositions de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

La dépense sera imputée aux fonctions et nature correspondantes aux instructions de la M14.

2012/01/16 : ADMINISTRATION GENERALE : Rapport de la Communauté Urbaine de Dunkerque sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2010 **(ce point n'appelle pas de vote)**

### **RAPPORT DE PRESENTATION**

Le rapport de la Communauté Urbaine de Dunkerque met tout d'abord l'accent sur la logique de progrès continu en matière d'élimination des déchets. 3 exemples illustrent la démarche :

La mise en place en 2010 d'une ressourcerie dont le point de vente se situe rue du sud à Dunkerque, la rénovation et la mise en place d'un nouveau règlement d'accès aux déchetteries communautaires et le test de la collecte du verre sur des zones test.

En quelques chiffres, la quantité de déchets émanant du territoire communautaire s'élève à 134 528 tonnes, la collecte s'articule autour de 258 agents de la Direction de l'Ecologie Urbaine pour un budget global de 68 367 982 € en 2010.

Réduire la production de déchets à la source constitue un axe fort. Pour ce faire, la prévention et l'animation du territoire se sont encore renforcées en 2010 avec différents partenariats (ADEME et Europe), par la poursuite des formations au compostage, la promotion des éco-achats, des autocollants stop-pub et la consommation d'eau du robinet. Aussi, le développement de forum sur le développement durable, d'événements propres « clean event » ou encore de marchés aux végétaux sont autant d'actions de communication qui concourent à réduire les déchets et inciter à modifier les comportements.

Au niveau de la logistique, les usagers de l'agglomération disposent de plusieurs dispositifs de collecte : Les trois bacs dont le volume de déchets cumulés par foyer poursuit sa tendance de diminution depuis 2003, les 4 déchetteries dont les apports ont diminué de 12,6% en 2010 par rapport à 2009, les points d'apports volontaires notamment pour l'habitat collectif et dont les projets de rénovations concourent à enfouir de plus en plus ces points de collecte, limitant ainsi la majorité des désagréments associés.

Les déchets collectés sont acheminés, en fonction de leur filière, vers 4 structures de valorisation dont la gestion est majoritairement dévolue à des prestataires privés.

Premièrement, le centre de tri a permis de valoriser plus de 80% des déchets acheminés. Au total en 2010, ce sont les consommations de 24 121 tonnes de matières premières, de 557 984 m<sup>3</sup> d'eau et de 143 857 Mwh (mégawatt heure) d'énergie qui ont été évitées. Le recyclage de ces matériaux a également évité l'émission de 8 255 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>.

Deuxièmement, le Centre de Valorisation Organique (CVO), dont le but est la production de compost, accueille les déchets fermenticidés et une partie des boues de station d'épuration. 95,4% de ces déchets sont valorisés.

Troisièmement, le Centre de Valorisation Energétique (CVE) complète depuis 2008 le dispositif de traitement des déchets. Le CVE permet la production d'énergie électrique à partir de la combustion des déchets ménagers. L'énergie produite est revendue au réseau EDF après autoconsommation du CVE, du CVO et de la maison du développement durable. En 2010, le Centre de Valorisation Energétique a exporté et revendu à EDF l'équivalent de la consommation d'une ville de 12 000 habitants (hors chauffage).

Enfin, le Centre de Transfert, qui a pour vocation la réception et le rechargement des gravats et des encombrants non valorisés, a permis de valoriser en gravats pour des applications en Bâtiment Travaux Publics (BTP). En 2010, ce sont près de 15 000 tonnes de gravats collectés et orientés vers cette filière.

### **DELIBERATION**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le rapport de présentation joint en annexe,

Après avoir entendu l'exposé,

Article unique : DECLARE avoir pris connaissance du rapport 2010 de la Communauté Urbaine de Dunkerque sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

**2012/01/17 : AFFAIRES FINANCIERES** : Débat d'Orientations Budgétaires – Année 2012 (**ce point n'appelle pas de vote**)

### **RAPPORT DE PRESENTATION**

#### **I – HISTORIQUE DU DOSSIER**

Débat devant se tenir chaque année préalablement au vote du budget primitif.

## **II – ASPECTS JURIDIQUES**

Les dispositions de la loi 92 – 135 du 06 Février 1992 font obligation aux communes de plus de 3 500 habitants de tenir un Débat d’Orientations Budgétaires dans les deux mois précédant l’examen du Budget Primitif.

## **III - OPPORTUNITE**

Le débat doit intervenir dans les deux mois précédant l’examen et le vote du budget.

## **IV – IMPACT FINANCIER**

Le débat a pour objet de présenter les grandes orientations de l’année.

**Il n’appelle pas de vote.**

## **DELIBERATION**

Monsieur Benoît VANDEWALLE, Adjoint au Maire chargé des Finances et des Technologies de l’information, rappelle au Conseil Municipal que l’action des communes est principalement conditionnée par le vote du Budget Primitif annuel.

Les dispositions de la loi 92 – 135 du 06 Février 1992 font obligation aux communes de plus de trois mille cinq cents habitants de tenir un Débat d’Orientations Budgétaires dans les deux mois précédant l’examen du Budget Primitif.

Ce débat doit permettre à l’Assemblée délibérante :

- de discuter des orientations de l’exercice à venir
- d’être informée de la situation financière de la commune.

Monsieur Benoît VANDEWALLE, Adjoint au Maire chargé des Finances et des Technologies de l’information, propose d’engager la discussion sur le Débat d’Orientations Budgétaires à partir des données du document transmis à l’ensemble des conseillers municipaux avec leur convocation.

**2012/01/18 : ADMINISTRATION GENERALE** : Point d’information sur le Voyage d’étude en Afrique de Charlotte CELLIER (**ce point n’appelle pas de vote**)

### MOTION

Le collectif SOS Médecins Dunkerque attire l'attention des membres du Conseil Municipal de Coudekerque-Branche sur la réorganisation des permanences de soins voulue par l'Agence régionale de Santé (ARS).

Cette réorganisation débouchera sur la suppression de la permanence de nuit sur la commune de Coudekerque-Branche, comme sur toute les communes de l'agglomération dunkerquoise.

Il s'agit purement et simplement de la disparition du médecin de garde au profit d'un médecin régulateur, par téléphone, qui soit orientera les patients vers les urgences hospitalières soit sur des généralistes en horaires de jour.

C'est une médecine à deux vitesses qui risque d'être offerte à la population, et ceci en terme d'accès aux soins et en matière de sécurité sanitaire.

Outre les conséquences humaines pour nos concitoyens, ces mesures pèseront fortement et l'absence de médecins se constatera également sur :

- La délivrance des certificats de décès et d'hospitalisation d'office,
- La prise en charge des patients fragiles (maisons de retraite, handicapés et fin de vie),
- Les hospitalisations à domicile,
- Les soins apportés à la population de passage.

Cette mesure n'est pas dictée par des considérations médicales ou économiques, mais bien par des choix budgétaires d'augmentation de coût horaire et de nombre de médecins régulateurs par téléphone.

Il est important de rappeler que S. O. S. Médecins est aujourd'hui une organisation entièrement autofinancée.

En supprimant la couverture médicale entre 20 h 00 et 8 h 00 y compris sur les zones urbaines couvertes uniquement par S. O. S. Médecins, c'est l'accès aux soins des plus fragiles et des plus démunis qui est remis en cause, c'est la santé pour tous qui est remis en cause.

Pour le maintien de la présence d'un médecin de garde 24 h/24 h sur le territoire communal, le Conseil Municipal réuni ce soir soutient les 5 points définis comme essentiels pour toutes les associations de la Fédération S. O. S. Médecins France ci-dessous et fera parvenir cette motion à la fois au Préfet de Région et à la direction de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

*1 – L'application des textes législatifs et réglementaires concernant l'accès à la régulation médicale téléphonique et au médecin de permanence par le numéro national 15, comme par le numéro des centres d'appel des associations de Permanence de Soins interconnectées avec ce numéro national. (Articles 6314.1 et 6315.3 du code de santé publique).*

*2 – La possibilité de réponse à une demande de soins aux heures de permanence de soins par une visite à domicile ou une consultation dans un point fixe de consultation d’une association de Permanence de Soins. Sur le territoire de Permanence de soins où exerce l’association de permanence de soins, celle-ci choisira le type d’effectation qui lui paraît le plus adapté en fonction de la nature de l’urgence et des possibilités de déplacement du patient. La rémunération forfaitaire des personnes participant aux gardes de permanence de soins ambulatoire au sein des associations de permanence de soins ne pourra pas être assujettie au type d’effectation choisi.*

*3 – L’arrêt de la Permanence de Soins Ambulatoire à minuit n’est pas justifié lorsque les médecins d’association de permanence de soins présents sur ce territoire de pds sont en mesure d’assurer ce service médical auprès de la population.*

*4 – La modification géographique du territoire d’intervention d’une association de Permanence de Soins ne peut se faire sans l’accord des médecins de l’association concernée afin de ne pas désorganiser un dispositif opérationnel.*

*5 – Si la convention est en conformité avec le nouveau cahier des charges : après simple validation de cette conformité par le DGARS, la convention peut être reconduite sans changement et continuer à produire ses effets dans le cadre du nouveau dispositif. La convention non modifiée ne nécessite pas de nouvelle signature par les parties, ni d’approbation formelle par le DGARS.*

### **DELIBERATION**

Le Conseil Municipal,

**ADOpte**

**A L’UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES**

### **MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le collectif SOS Médecins Dunkerque attire l’attention des membres du Conseil Municipal de Coudekerque-Branche sur la réorganisation des permanences de soins voulue par l’Agence régionale de Santé (ARS).

Cette réorganisation débouchera sur la suppression de la permanence de nuit sur la commune de Coudekerque-Branche, comme sur toute les communes de l’agglomération dunkerquoise.

Il s’agit purement et simplement de la disparition du médecin de garde au profit d’un médecin régulateur, par téléphone, qui soit orientera les patients vers les urgences hospitalières soit sur des généralistes en horaires de jour.

C’est une médecine à deux vitesses qui risque d’être offerte à la population, et ceci en terme d’accès aux soins et en matière de sécurité sanitaire.

Outre les conséquences humaines pour nos concitoyens, ces mesures pèseront fortement et l'absence de médecins se constatera également sur :

- La délivrance des certificats de décès et d'hospitalisation d'office,
- La prise en charge des patients fragiles (maisons de retraite, handicapés et fin de vie),
- Les hospitalisations à domicile,
- Les soins apportés à la population de passage.

Cette mesure n'est pas dictée par des considérations médicales ou économiques, mais bien par des choix budgétaires d'augmentation de coût horaire et de nombre de médecins régulateurs par téléphone.

Il est important de rappeler que S. O. S. Médecins est aujourd'hui une organisation entièrement autofinancée.

En supprimant la couverture médicale entre 20 h 00 et 8 h 00 y compris sur les zones urbaines couvertes uniquement par S. O. S. Médecins, c'est l'accès aux soins des plus fragiles et des plus démunis qui est remis en cause, c'est la santé pour tous qui est remis en cause.

Pour le maintien de la présence d'un médecin de garde 24 h/24 h sur le territoire communal, le Conseil Municipal réuni ce soir soutient les 5 points définis comme essentiels pour toutes les associations de la Fédération S. O. S. Médecins France ci-dessous et fera parvenir cette motion à la fois au Préfet de Région et à la direction de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

*1 – L'application des textes législatifs et réglementaires concernant l'accès à la régulation médicale téléphonique et au médecin de permanence par le numéro national 15, comme par le numéro des centres d'appel des associations de Permanence de Soins interconnectées avec ce numéro national. (Articles 6314.1 et 6315.3 du code de santé publique).*

*2 – La possibilité de réponse à une demande de soins aux heures de permanence de soins par une visite à domicile ou une consultation dans un point fixe de consultation d'une association de Permanence de Soins. Sur le territoire de Permanence de soins où exerce l'association de permanence de soins, celle-ci choisira le type d'effectif qui lui paraît le plus adapté en fonction de la nature de l'urgence et des possibilités de déplacement du patient. La rémunération forfaitaire des personnes participant aux gardes de permanence de soins ambulatoire au sein des associations de permanence de soins ne pourra pas être assujettie au type d'effectif choisi.*

*3 – L'arrêt de la Permanence de Soins Ambulatoire à minuit n'est pas justifié lorsque les médecins d'association de permanence de soins présents sur ce territoire de pds sont en mesure d'assurer ce service médical auprès de la population.*

*4 – La modification géographique du territoire d'intervention d'une association de Permanence de Soins ne peut se faire sans l'accord des médecins de l'association concernée afin de ne pas désorganiser un dispositif opérationnel.*

*5 – Si la convention est en conformité avec le nouveau cahier des charges : après simple validation de cette conformité par le DGARS, la convention peut être reconduite sans changement et continuer à produire ses effets dans le cadre du nouveau dispositif. La convention non modifiée ne nécessite pas de nouvelle signature par les parties, ni d'approbation formelle par le DGARS.*

### **MOTION**

Année après année les fermetures de classes et suppressions de postes mettent gravement en danger le service public d'Education Nationale.

Pas une rentrée, ces dernières années, sans constat de diminution des moyens pour les élèves de notre ville.

Alors que notre Conseil Municipal s'est prononcé pour la scolarisation possible dès 2 ans, on nous annonce pour la rentrée prochaine la fermeture de 2 classes de maternelle, ce qui remet en cause cette scolarisation dès le plus jeune âge.

En effet, deux fermetures de postes sont envisagées à la rentrée 2012 :

- L'une à l'école maternelle Gérard Philipe,
- L'autre à l'école maternelle Jean De La Fontaine.

Dans le même temps, de nombreuses familles (17 pour Gérard Philipe et 14 pour Jean de La Fontaine) ont déjà fait connaître leur intention d'inscrire leur enfant qui sera âgé de plus de deux ans dans ces établissements à la prochaine rentrée et le Conseil Municipal demande que satisfaction leur soit donnée et ainsi favoriser la scolarisation dès l'âge de 2 ans.

A cela s'ajoutent d'importantes suppressions de postes dans le secondaire comme au Lycée de l'Europe où sont scolarisés de nombreux élèves de notre ville. L'effet de ces suppressions de postes étant la fermeture de filières industrielles, comment dans ce cas parler de défense de l'industrie. Ces suppressions, comme le non remplacement des enseignants absents, posent la question de la continuité du service public, par l'augmentation du nombre d'élèves par classe et la diminution de moyens pour lutter contre l'échec scolaire, ce qui n'aidera certainement pas à lutter contre le chômage des jeunes et mettra en péril la déjà difficile égalité des chances.

Le Conseil Municipal souhaite que l'Etat continue à accorder les moyens nécessaires pour offrir, aux enfants qui fréquentent ces établissements, les meilleures conditions pour leur permettre de s'épanouir dans le respect des valeurs de la République.

Les élus de la ville de Coudekerque-Branche, réunis en Conseil Municipal ce mardi 21 février 2012, vous demandent Monsieur le Ministre de l'Education Nationale, d'agir sur les services du rectorat de notre académie pour que soient prises en compte les observations des élus et des représentants des parents d'élèves et des personnels pour le maintien d'un service public d'Education de qualité, cela passant par l'annulation des suppressions de postes prévues pour la rentrée 2012.

## DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

### **ADOPTE**

### **A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES**

#### MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL

Année après année les fermetures de classes et suppressions de postes mettent gravement en danger le service public d'Education Nationale.

Pas une rentrée, ces dernières années, sans constat de diminution des moyens pour les élèves de notre ville.

Alors que notre Conseil Municipal s'est prononcé pour la scolarisation possible dès 2 ans, on nous annonce pour la rentrée prochaine la fermeture de 2 classes de maternelle, ce qui remet en cause cette scolarisation dès le plus jeune âge.

En effet, deux fermetures de postes sont envisagées à la rentrée 2012 :

- L'une à l'école maternelle Gérard Philipe,
- L'autre à l'école maternelle Jean De La Fontaine.

Dans le même temps, de nombreuses familles (17 pour Gérard Philipe et 14 pour Jean de La Fontaine) ont déjà fait connaître leur intention d'inscrire leur enfant qui sera âgé de plus de deux ans dans ces établissements à la prochaine rentrée et le Conseil Municipal demande que satisfaction leur soit donnée et ainsi favoriser la scolarisation dès l'âge de 2 ans.

A cela s'ajoutent d'importantes suppressions de postes dans le secondaire comme au Lycée de l'Europe où sont scolarisés de nombreux élèves de notre ville. L'effet de ces suppressions de postes étant la fermeture de filières industrielles, comment dans ce cas parler de défense de l'industrie. Ces suppressions, comme le non remplacement des enseignants absents, posent la question de la continuité du service public, par l'augmentation du nombre d'élèves par classe et la diminution de moyens pour lutter contre l'échec scolaire, ce qui n'aidera certainement pas à lutter contre le chômage des jeunes et mettra en péril la déjà difficile égalité des chances.

Le Conseil Municipal souhaite que l'Etat continue à accorder les moyens nécessaires pour offrir, aux enfants qui fréquentent ces établissements, les meilleures conditions pour leur permettre de s'épanouir dans le respect des valeurs de la République.

Les élus de la ville de Coudekerque-Branche, réunis en Conseil Municipal ce mardi 21 février 2012, vous demandent Monsieur le Ministre de l'Education Nationale, d'agir sur les services du rectorat de notre académie pour que soient prises en compte les observations des élus et des représentants des parents d'élèves et des personnels pour le maintien d'un service



public d'Education de qualité, cela passant par l'annulation des suppressions de postes prévues pour la rentrée 2012.